

Contrat de plan État-Région 2021-2027 des Pays de la Loire

Bilan au 31 décembre 2023



SOMMAIRE

VIE DU CONTRAT.....	5
ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET.....	7
VOLET THÉMATIQUE 1 – RELANCER L'ÉCONOMIE POUR RÉPONDRE À LA CRISE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.....	12
VOLET THÉMATIQUE 2 – ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS POUR TRANSFORMER DURABLEMENT NOTRE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.....	13
2.1 – Transition écologique.....	13
2.1.1 – Gestion des ressources en eau.....	13
2.1.2 – Prévention des risques naturels.....	14
2.1.3 – Protection de la biodiversité.....	15
2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics.....	16
2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables.....	17
2.1.6 – Économie circulaire.....	18
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation.....	21
2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore.....	21
2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux d'innovation.....	23
2.3 – Transition productive.....	26
2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme des investissements d'avenir.....	26
2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire.....	27
2.4 – Transition numérique.....	28
2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire.....	28
2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance.....	30
VOLET THEMATIQUE 3 – RELIER LES TERRITOIRES EN DÉVELOPPANT LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS DE DEMAIN.....	31
3.1 – Finalisation des opérations du CPER 2015-2022.....	31
3.2 – Priorités de la contractualisation 2023-2027.....	32
3.2.1 – Opérations routières.....	32
3.2.2 – Opérations ferroviaires.....	34
3.2.3 – SERM Nantes, Angers, Le Mans.....	36
3.2.4 – Opérations portuaires.....	36
3.2.5 – Opérations fluviales.....	38
3.2.6 – Modes actifs.....	38
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes – Atlantique.....	38
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports.....	39
VOLET THEMATIQUE 4 – PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE, ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES TERRITOIRES.....	41
4.1 – Cohésion territoriale.....	41
4.1.1 – Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées.....	41
4.1.2 – Résorption de friches.....	43
4.1.3 – Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire.....	44
4.2 – Santé.....	45
4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires.....	45
4.2.2 – Soutenir l'investissement dans les établissements de santé.....	47
4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes.....	48

4.3 – Formation, emploi et apprentissage.....	49
4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins de formation des entreprises et des personnes, et favoriser l'attractivité des métiers.....	49
4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage.....	51
4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences.....	51
4.4 – Culture.....	53
4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire.....	53
4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs.....	54
4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture.....	54
4.5 – Egalité entre les femmes et les hommes.....	56
4.5.1 – Lutte contre les violences faites aux femmes.....	56
4.5.2 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	56
4.6 – Sport.....	57
ANNEXES.....	59

* * *

VIE DU CONTRAT

Le contrat de plan État-Région des Pays de la Loire a été signé le 25 février 2022 par le préfet de région et la présidente du Conseil régional.

Ce CPER, négocié entre l'État et la Région, concerté avec l'ensemble des collectivités, mobilise des moyens financiers inédits : 3,4 milliards d'euros seront engagés jusqu'en 2027, sans compter les financements prévus dans le cadre de l'avenant au CPER relatif au volet « Infrastructures de transport et mobilité », en cours de finalisation et qui sera signé à l'été 2024. Il illustre l'engagement conjoint de l'État et de la Région de maintenir dans la durée un niveau d'investissement et d'ambition élevé pour conforter la compétitivité, l'attractivité, l'équilibre et la cohésion de l'ensemble du territoire ligérien.

État et Région portent ainsi leurs efforts à 1,7 Md € chacun au titre du CPER pour la période 2021-2027, dont 1 milliard dès 2020-2022 via les enveloppes régionalisées du Plan de relance national et le Plan de relance régional. Par ailleurs, le CPER 2021-2027 bénéficie d'une amplification des crédits grâce aux fonds européens programmés sur la même période.

L'État et la Région ont travaillé ensemble à la déclinaison des actions du CPER sur la base de thématiques prioritaires. Au total, sur chacune des thématiques, État et Région portent une ambition très forte sur l'ensemble du territoire régional :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, avec un plan massif de rénovation des campus universitaires.
- Le soutien massif aux projets des territoires au bénéfice de l'investissement local des communes et intercommunalités.
- La culture avec la valorisation du patrimoine (Abbaye de Fontevraud,...) et le soutien au spectacle vivant.
- La transition écologique et énergétique avec un effort porté sur l'eau, priorité régionale, l'économie circulaire et la transition énergétique du Grand Port maritime de Nantes-Saint Nazaire.
- L'emploi et la formation professionnelle via une amplification des actions du pacte régional d'investissement dans les compétences.
- Deux nouvelles thématiques par rapport à la précédente programmation sont intégrées dans le CPER 2021/2027 : la santé et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le volet mobilité du CPER 2015-2020 a été prorogé de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2022, afin de permettre de terminer l'ensemble des opérations prévues, conformément aux engagements du contrat d'avenir (modernisation des lignes Nantes-Bordeaux, Alençon-Le Mans-Tours, et Clisson-Cholet, contournement de Donges,...). Un nouveau document de programmation spécialement dédié aux mobilités fera l'objet d'un avenant au CPER 2021-2027 pour la période 2023-2027.

L'année 2023 a été marquée par :

- La **signature du protocole d'accord sur le futur volet « Infrastructures de transport et mobilités »** du contrat de plan État-Région 2021-2027, le 16 novembre 2023, en présence du ministre des Transports, pour permettre le financement des projets prioritaires avant la signature de l'avenant, et éviter une année "blanche".
- La signature des 5 conventions départementales d'application du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) auprès de l'ensemble des cofinanceurs ; les conventions pour les départements de Loire-Atlantique, Maine et Loire et Mayenne ont été signées le 19 janvier 2023, la convention pour le département de la Sarthe signée le 15 février 2023, suivi de la convention pour le département de la Vendée, le 25 avril 2023.

ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET

Les tableaux financiers détaillés sont présentés en annexe de ce document.

1 – Total général

PREAMBULE : Le bilan 2023 du CPER ne tient pas compte de la maquette financière annexée au protocole d'accord, signé le 16 novembre 2023, encore susceptible d'ajustements et qui sera formalisée par la signature officielle d'un avenant au CPER, après la phase d'évaluation environnementale stratégique prévue par le code de l'environnement, la consultation du public et la délibération du conseil régional des Pays de la Loire.

Un bilan qualitatif de l'avancement des opérations prévues est présenté ci-après, avec une restitution des 1ers financements apportés par l'État. Côté Région, les chiffres seront disponibles et communiqués une fois l'avenant « Infrastructures de transport et mobilités » signé ; celui-ci sera présenté lors de la session du Conseil régional du mois de juin 2024.

Pour mémoire, la maquette financière du CPER 2021-2027 des Pays de la Loire est ventilée en trois typologies de crédits :

- les crédits contractualisés entre l'État et la Région ;
- les crédits "relance" traduits dans l'accord régional de relance signé entre le préfet de région et la présidente du Conseil régional le 22 janvier 2021 ;
- les crédits valorisés qui contribuent directement à la réalisation des objectifs du CPER mais sans faire l'objet d'un engagement réciproque de l'État et de la Région. Il s'agit usuellement de crédits mobilisés sur des politiques ou des compétences propres à l'État ou à la Région mais qui s'inscrivent en complémentarité des politiques et dispositifs pilotés en commun et dont les crédits sont contractualisés.

Au total, 3,4 milliards d'euros seront mobilisés par l'État et la Région sur la durée du CPER dont 1,046 Mds € de crédits "contractualisés", 976,5 M€ de crédits "relance" et 1,327 Mds € de crédits "valorisés" :

CPER 2021- 2027 des Pays de la Loire MAQUETTE FINANCIERE	Enveloppes contractualisées 2021-2027		Enveloppes Plan de relance		Enveloppes valorisées		Enveloppes totales
	Etat	Région	Etat	Région	Etat	Région	État et Région
TOTAL GENERAL (en €)	489 537 415 €	556 862 000 €	479 487 953 €	497 000 000 €	664 881 459 €	661 940 000 €	3 349 708 827 €

Ces montants et les taux d'avancement mentionnés ci-après s'entendent hors protocole d'accord du 16 novembre 2023 dont la formalisation par un avenant mobilité conduira à abonder le CPER pour financer de nouveaux projets.

Au 31 décembre 2023, tous crédits confondus (contractualisés, relance et valorisés), **2,263 milliards d'euros** ont été engagés par l'État et la Région, dont 456,3 M€ en 2023, soit **68 % des crédits inscrits** au CPER :

	Crédits engagés au 31 décembre 2023 Contractualisés, relance et valorisés						TOTAL ETAT ET REGION		
	État			Région			Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2023	%
	Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2023	%	Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2023	%			
1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale	540 M€ dont 479,5 M€ CPER (ventilés ci-dessous)	Ventilés ci-dessous		497 000 000	375 100 000	75%	497 000 000	375 100 000	75%
=> Accord de relance Etat-Région							(Région)	(Région)	
Région : hors ligne 3.3 « Transition écologique GPMNSN » ventilée ci-dessous (cf. 10,3 M€ dont 7,95 M€ relance)					367 150 000				
2-Accompagner la transition pour transformer durablement notre modèle de développement	562 769 377	413 185 863	73%	507 270 000	323 531 207	64%	1 070 039 377	736 717 070	69%
2.1-Transition écologique	227 953 868	165 529 793	73%	140 000 000	57 642 288	41%	367 953 868	223 172 081	61%
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	158 122 727	82 236 770	52%	118 830 000	71 489 982	60%	276 952 727	153 726 752	55,5%
2.3 – Transition productive	32 304 670	21 031 188	65%	14 840 000	12 927 423	87%	47 144 670	33 958 611	72%
2.4 – Transition numérique	144 388 112	144 388 112	100%	233 600 000	181 471 514	78%	377 988 112	325 859 626	86%
3-Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain (2021 et 2022)	106 227 513	94 442 859	89%	26 830 000	17 223 191	64%	133 057 513	111 666 050	84%
3.1 – Opérations ferroviaires	68 717 077	59 595 780	87%	8 300 000	4 887 555	59%	77 017 077	64 483 335	84%
3.2 – Opérations routières	15 139 873	13 288 016	88%	1 980 000	1 972 000	100%	17 119 873	15 260 016	89%
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	11 930 000	11 868 500	99%	16 000 000	10 300 000	64%	27 930 000	22 168 500	79%
3.4 – Développement de la multimodalité	10 440 563	9 690 563	93%	550 000	63 636	12%	10 990 563	9 754 199	89%
4-Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	964 909 937	712 991 928	74%	684 702 000	334 944 308	49%	1 649 611 937	1 047 936 236	64%
4.1 – Cohésion territoriale	245 142 334	158 097 347	64%	210 000 000	16 969 497	8%	455 142 334	175 066 844	38%
4.2 – Santé	441 975 894	310 672 146	70%	21 000 000	21 000 000	100%	462 975 894	331 672 146	72%
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	226 950 709	219 556 244	97%	408 202 000	286 270 616	70%	635 152 709	505 826 860	80%
4.4 – Culture	42 810 000	20 726 163	48%	37 500 000	7 300 000	19%	80 310 000	28 026 163	35%
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	1 921 028	63%	3 000 000	1 803 767	60%	6 031 000	3 724 795	62%
4.6 – Sport	5 000 000	2 019 000	40%	5 000 000	1 600 428	32%	10 000 000	3 619 428	36%
TOTAL CPER 2021-2027 des Pays de la Loire	1 633 906 827	1 220 620 650	75%	1 715 802 000	1 042 848 706	61%	3 349 708 827	2 263 469 356	68%

Comparé au taux d'avancement théorique de 43 % (3/7ème), le taux élevé d'exécution au terme de 3 années de mise en œuvre du CPER s'explique par la mobilisation importante de crédits "relance" sur la période 2021-2022 et par le taux d'avancement de la ligne "Mobilité" qui ne tient compte que des opérations prévues sur la période 2021 et 2022.

2 – Zoom sur les crédits contractualisés

Au 31 décembre 2023, la programmation s'élève pour l'État à 270,9 M€ (55,3 % des crédits inscrits) et pour la Région à 250,1 M€ (44,9 % des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Programmé au 31/12/2023			
			État		Région	
	État	Région	Programmé cumulé	%	Programmé cumulé	%
TOTAL	489 537 415	556 862 000	270 883 284	55,3 %	250 114 716	44,9 %
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000	265 330 000	89 530 352	42,6 %	159 249 697	60,0 %
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	53 249 288	46,3 %	77 563 295	55,4 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000	118 830 000	34 158 876	37,4 %	78 299 930	65,9 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	2 122 188	53,6 %	1 588 400	45,4 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	-	1 798 072	59,9 %
3- Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain (*)	60 480 000	16 830 000	54 549 914	90,2 %	9 284 585	55,2 %
3.1 – Opérations ferroviaires	50 400 000	8 300 000	45 299 914	89,9 %	4 887 585	58,9 %
3.2 - Opérations routières	6 050 000	1 980 000	6 000 000	99,2 %	1 972 000	99,6 %
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	2 930 000	6 000 000	2 900 000	99,0 %	2 350 000	39,2 %
3.4 – Développement de la multimodalité	1 100 000	550 000	350 000	31,8 %	75 000	13,6 %
4 -Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415	274 702 000	126 803 018	58,0 %	81 580 434	29,7 %
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	115 658 292	65,5 %	44 652 963	21,3 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	-	21 000 000	100,0 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	4 228 535	36,4 %	7 697 500	58,3 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	2 976 163	13,2 %	4 800 000	21,3 %
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	1 921 028	63,4 %	1 829 543	61,0 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	2 019 000	40,4 %	1 600 428	32,0 %

(*) : les crédits inscrits dans le volet 3 "Mobilité" – Relier les territoires couvrent uniquement la période 2021-2022. Il s'agit des montants restant à engager pour finaliser les opérations du volet "Mobilité " du CPER 2015-2020 prolongé de 2 ans. **Sur l'ensemble de la période, le taux de programmation du CPER « Mobilité » s'établit à 96,9% Etat et 96,9% Région**

Au 31 décembre 2023, les engagements s'élèvent pour l'État à 248 M€ (50,7 % des crédits inscrits) et pour la Région à 195 M€ (35,1 % des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Engagé au 31/12/2023			
			État		Région	
	État	Région	Engagé cumulé	%	Engagé cumulé	%
TOTAL	489 537 415	556 862 000	248 011 138	50,7 %	195 662 149	35,1 %
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000	265 330 000	88 817 946	42,2 %	132 517 765	49,9 %
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	52 625 741	45,7 %	57 642 288	41,2 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000	118 830 000	34 070 017	37,3 %	71 489 982	60,2 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	2 122 188	53,6 %	1 587 423	45,4 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	-	1 798 072	59,9 %
3- Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	60 480 000	16 830 000	52 716 557	87,2 %	9 273 191	55,1 %
3.1 – Opérations ferroviaires	50 400 000	8 300 000	45 299 914	89,9 %	4 887 555	58,9 %
3.2 - Opérations routières	6 050 000	1 980 000	4 198 143	69,4 %	1 972 000	99,6 %
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	2 930 000	6 000 000	2 868 500	97,9 %	2 350 000	39,2 %
3.4 – Développement de la multimodalité	1 100 000	550 000	350 000	31,8 %	63 636	11,6 %
4 -Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415	274 702 000	106 476 635	48,7 %	53 871 192	19,6 %
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	95 391 909	54,0 %	16 969 497	8,1 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	-	21 000 000	100,0 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	4 228 535	36,4 %	7 697 500	58,3 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	2 916 163	13,0 %	4 800 000	21,3 %
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	1 921 028	63,4 %	1 803 767	60,1 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	2 019 000	40,4 %	1 600 428	32,0 %

Au 31 décembre 2023, les mandatements s'élèvent pour l'État à 128,7 M€ (52 % des crédits engagés, 26 % des crédits inscrits) et pour la Région à 73,8 M€ (38 % des crédits engagés, 13 % des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Mandaté au 31/12/2023					
	État	Région	État			Région		
			Mandaté cumulé	% / eng	% / inscrits	Mandaté cumulé	% / eng	% / inscrits
TOTAL	489 537 415	556 862 000	128 677 127	52 %	26 %	73 781 225	38 %	13 %
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000	265 330 000	47 252 036	53 %	22 %	35 963 742	27 %	14 %
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	27 152 913	52 %	24 %	22 986 793	40 %	16 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000	118 830 000	17 976 935	53 %	20 %	3 507 423	5 %	3 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	2 122 188	100 %	54 %	1 302 788	82 %	37 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	0 %	0 %	395 303	22 %	13 %
3 -Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	60 480 000	16 830 000	42 934 924	81 %	71 %	1 779 561	19 %	11 %
3.1 – Opérations ferroviaires	50 400 000	8 300 000	40 344 577	89 %	80 %	1 104 675	23 %	13 %
3.2 - Opérations routières	6 050 000	1 980 000	2 463 075	59 %	41 %	611 250	31 %	31 %
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	2 930 000	6 000 000	0	0 %	0 %	0	0 %	0 %
3.4 – Développement de la multimodalité	1 100 000	550 000	127 272	36 %	12 %	63 636	100 %	12 %
4 -Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415	274 702 000	38 490 167	36 %	18 %	36 037 922	67 %	13 %
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	31 596 887	33 %	18 %	7 970 663	47 %	4 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	0 %	0 %	21 000 000	100 %	100 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	3 971 831	94 %	34 %	4 290 398	56 %	32 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	247 998	9 %	1 %	195 870	4 %	1 %
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	1 921 028	100 %	63 %	1 158 550	64 %	39 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	752 424	37 %	15 %	1 204 742	75 %	24 %

Synthèse des crédits contractualisés État / Région :

A fin 2023, 49,8 % des crédits contractualisés État et Région inscrits au CPER ont été programmés, soit 6 points de pourcentage au-dessus de l'objectif d'avancement théorique de 43 %. Ce constat révèle un taux d'exécution globalement satisfaisant sur l'ensemble des volets, à l'exception du volet Culture car son avenant d'intégration au CPER a été signé fin août 2022 :

	CUMUL ÉTAT RÉGION AU 31 DÉCEMBRE 2023							
	Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté		
		CUMUL	%	CUMUL	%	CUMUL	%eng	%/ inscrits
TOTAL cumulé État et Région	1 046 399 415	520 998 000	50 %	443 673 286	42 %	202 458 352	46 %	19 %
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	475 610 000	248 780 050	52 %	221 335 712	47 %	83 215 777	38 %	17 %
2.1-Transition écologique	255 045 000	130 812 583	51 %	110 268 029	43 %	50 139 706	45 %	20 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	210 105 000	112 458 806	54 %	105 559 999	50 %	21 484 358	20 %	10 %
2.3 – Transition productive	7 460 000	3 710 588	50 %	3 709 611	50 %	3 424 976	92 %	46 %
2.4 – Transition numérique	3 000 000	1 798 072	60 %	1 798 072	60 %	395 303	22 %	13 %
3-Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	77 310 000	63 834 499	83 %	61 989 748	80 %	44 714 485	72 %	58 %
3.1 – Opérations ferroviaires	58 700 000	50 187 499	85 %	50 187 469	85 %	41 449 252	83 %	71 %
3.2 - Opérations routières	8 030 000	7 972 000	99 %	6 170 143	77 %	3 074 325	50 %	38 %
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	8 930 000	5 250 000	59 %	5 218 500	58 %	0	0 %	0 %
3.4 – Développement de la multimodalité	1 650 000	425 000	26 %	413 636	25 %	190 908	46 %	12 %
4-Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	493 479 415	208 383 452	42 %	160 347 827	32 %	74 528 089	46 %	15 %
4.1 – Cohésion territoriale	386 623 415	160 311 255	41 %	112 361 406	29 %	39 567 550	35 %	10 %
4.2 – Santé	21 000 000	21 000 000	100 %	21 000 000	100 %	21 000 000	100 %	100 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	24 825 000	11 926 035	48 %	11 926 035	48 %	8 262 229	69 %	33 %
4.4 – Culture	45 000 000	7 776 163	17 %	7 716 163	17 %	443 868	6 %	1 %
4.5 – Egalité femme/homme	6 031 000	3 750 571	62 %	3 724 795	62 %	3 079 578	83 %	51 %
4.6 – Sport	10 000 000	3 619 428	36 %	3 619 428	36 %	1 957 166	54 %	20 %

Pour l'État :

- *Le terme « programmé » correspond aux autorisations d'engagement (AE) reçues et affectées*
- *Le terme « engagé » correspond aux montants de crédits reçus en autorisation d'engagement (AE) et comptablement engagés.*

Pour la Région :

- *Le terme « programmé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement votées et affectées.*
- *Le terme « engagé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement comptablement engagés.*

Volet thématique 1 – Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale

Pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale, l'État a adopté en septembre 2020 un Plan de relance national doté de 100 Mds€ dont 16 Mds€ font l'objet d'une gestion territorialisée.

En Pays de la Loire, 540 M€ sous la responsabilité directe du préfet de région ont été investis par l'État sur 2021-2022, dont 479,5 M€ adossés au CPER 2021-2022, en complément des mesures transversales du plan national. La Région des Pays de la Loire a également adopté un Plan de relance régional mobilisant 497 M€ sur la période 2020-2022.

Afin de coordonner leur action, l'État et la Région ont signé le 22 janvier 2021 un accord régional de relance doté d'un milliard d'euros et qui s'articule autour de 3 grands objectifs :

- 1/ Protéger les Ligériens ;
- 2/ Soutenir l'économie régionale pour résister, rebondir et reconquérir ;
- 3/ Accélérer les transitions en cours de notre modèle de développement.

L'État a engagé l'intégralité de son enveloppe adossée au CPER, soit 479,5 M€. Il convient de préciser que l'État a mobilisé plus de 4,6 Mds € en Pays de la Loire au titre du plan France relance.

La Région des Pays de la Loire a mobilisé plus de 497 M€ dont 375,1M€ ont été engagés. L'enveloppe de 497M€ de la Région intégrait une enveloppe de 123M€ correspondant à des mesures de trésorerie spécifiques qui ne déclenchent ni programmation, ni engagement, ni mandat. Il s'agit de mesures valorisées financièrement.

Au 31 décembre 2023, l'État et la Région ont versé 532,4 M€ des crédits relance adossés au CPER (dont 259,9 M€ État et 272,5 M€ Région), soit 62,3 % des crédits engagés.

Volet thématique 2 – Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'État et la Région agissent en complémentarité pour répondre aux nouveaux enjeux et accompagner les transitions, qu'elles soient écologiques, éducatives, productives ou numériques.

1,1 milliards d'euros sont inscrits au CPER dont 466 M€ contractualisés entre l'État (210,3 M€) et la Région (265,3 M€)

2.1 – Transition écologique

Face aux défis majeurs que constituent le changement climatique, la perte de biodiversité, l'amplification des risques naturels et la gestion de la ressource en eau, le CPER permet de renforcer les moyens d'action en conjuguant la préservation de l'environnement et la transition des modèles de développement afin qu'ils soient plus durables et plus résilients.

368 M€ sont inscrits au CPER dont 255 M€ contractualisés entre l'État (115 M€) et la Région des Pays de la Loire (140 M€).

2.1.1 – Gestion des ressources en eau

130 M€ sont contractualisés entre l'État (70 M€ – Agence de l'eau Loire Bretagne) et la Région (60 M€).

Le CPER 2021-2027 marque un engagement important des partenaires autour de la politique de l'eau et des milieux aquatiques en région Pays de la Loire. L'État (Agence de l'eau Loire Bretagne) et la Région se mobilisent à hauteur de 130 M€ contractualisés sur la durée du CPER, priorisés sur :

- La protection des ressources en eau potable ;
- La reconquête des milieux aquatiques ;
- L'animation territoriale autour de ces politiques.

Ces politiques sont portées essentiellement dans le cadre des Contrats Territoriaux pour l'Eau. Ces CTEau, fédèrent les financements des différents partenaires engagés : AELB, Région Pays de la Loire, les Départements autour d'un chef de file coordonnateur de ces projets dans son territoire.

La grande majorité des aides allouées en 2023 ont porté sur des actions pour l'amélioration des milieux aquatiques, des zones humides et de renaturation des cours d'eau. Ces travaux consistent à diversifier les écoulements des cours d'eau et restaurer différents habitats pour la biodiversité, à déconnecter des plans d'eau du milieu, à restaurer des berges en favorisant une ripisylve.

Une partie des aides est dédiée à l'accompagnement du monde agricole, avec des diagnostics d'exploitations et de l'accompagnement technique collectif en vue de réduire les transferts de pollutions diffuses, en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potables. Des inventaires bocagers permettent également d'envisager des programmes de protection et de replantation.

Toutes ces actions, pour lesquelles une animation générale est également nécessaire, visent à améliorer la qualité des eaux, participent à préserver quantitativement la ressource et à renforcer la résilience des milieux aquatiques face aux effets du dérèglement climatiques.

De nouveaux Contrats Territoriaux pour l'eau ont été signés en 2023 sur les bassins versants de la Baie de Bourgneuf, de l'Erdre, du Havre et du Grée, de l'Huisne amont et aval, de Evre-Thau-Saint-Denis, et du Lay

au titre du CPER 2021-2027, uniquement sur l'opération du PAPI Noirmoutier de travaux de sécurisation de l'entrée du Port et des étiers sur l'île de Noirmoutier (engagement total sur cette opération de 5,3 M€). En 2023, la Région a engagé 1,41 M€ au titre du CPER 2021-2027 sur l'ensemble des PAPI de la région Pays de la Loire.

Au 31 décembre 2023, 75,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (8,07 M€).

PAPI de Noirmoutier

Travaux de sécurisation de l'entrée du Port et des étiers sur l'île de Noirmoutier

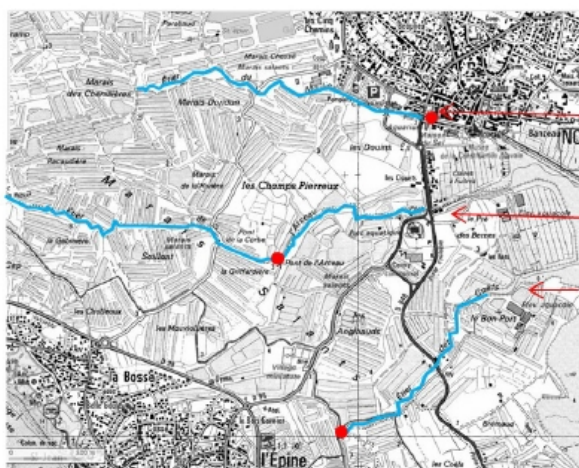
Les travaux de sécurisation de l'entrée du Port et des étiers sur l'île de Noirmoutier, qui concernent les communes de Noirmoutier-en-l'Île, de l'Épine et de la Guérinière, consistent en la création de trois portes à marée, à l'entrée de chaque étier (trois au total), ainsi qu'en des travaux de confortement et de réhausse des digues du Boucaud, de l'Arceau, du Terrain Neuf et d'une partie des Ileaux pour fermer le système de protection.

Les objectifs de cette opération sont triples :

- Renforcer le niveau de protection contre la submersion marine de la côte est des communes de l'Épine et de Noirmoutier-en-l'Île ;
- Assurer la fermeture du système de protection autour des étiers ;
- Prendre en compte l'événement de référence Xynthia (cote de 4,20 mètres NGF) et, à moyen terme, la rehausse du niveau marin avec le changement climatique (cote 5 mètres NGF).

Cette action est menée sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier. Les travaux estimés à 17,45 M€ bénéficieront d'un soutien de 6,98 M€ au titre du Fonds Barnier géré par l'État, 2,62 M€ de la Région, 2,62 M€ du Département de la Vendée, 1,75 M€ de FEDER et 3,49 M€ de la CCIN. L'État a engagé 3,7, M€ sur cette opération en 2023.

Le démarrage des travaux est prévu en 2025.



- Etier du Moulin
et écluse à l'entrée du Port
- Etier de l'Arceau
et écluse sous le Pont de l'Arceau
- Etier des Coëfs et écluse
sous le Pont de Bonne Pogne

2.1.3 – Protection de la biodiversité

28,4 M€ sont contractualisés entre l'État (7,4 M€) et la Région (21 M€).

En 2023, l'État a contribué au financement des Parcs naturels régionaux (PNR) de Brière et Loire-Anjou-

Touraine (0,300 M€) et a financé le fonctionnement des cinq réserves naturelles nationales (RNN) de la région (baie de l'Aiguillon, casse de la Belle Henriette, Saint-Denis-du-Payré, marais de Müllembourg et lac de Grand Lieu) ainsi que leurs missions indispensables d'éducation à l'environnement (0,850 M€).

L'État a également financé des actions de connaissance de la biodiversité (0,200 M€), essentielles pour élaborer, suivre et évaluer cette politique. En 2023, par exemple, la mise à jour des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), élément nécessaire de connaissance du patrimoine naturel, s'est poursuivie.

Ces actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité 2030, dont la déclinaison régionale, la stratégie régionale pour la biodiversité (2024-2030) portée par l'État et la Région, devrait être adoptée début 2024. Elles s'inscrivent également dans le nouveau cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées marines et terrestres, déclinée en Pays de la Loire par un premier plan d'actions territorial (PAT) 2022-2024.

De son côté, la Région s'est positionnée, en application de ses principales compétences, avec notamment un soutien de plus de 3 M€ aux actions menées dans les Réserves naturelles régionales et les Parcs naturels régionaux ligériens.

Par ailleurs, au titre de son chef de filât, la Région a continué à accompagner la connaissance de la biodiversité au profit des territoires, avec une aide de près de 3,5 M€ aux partenaires régionaux en faveur de la biodiversité. Enfin, trois nouveaux territoires se sont engagés dans des contrats nature avec une aide régionale de près de 1 M€ pour développer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : Nantes Métropole, CAP Atlantique et Mayenne Communauté.

Au 31 décembre 2023, 76,7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (21,76 M€)

2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics

Dans le cadre du CPER, la rénovation thermique des logements et bâtiments publics est soutenue à hauteur de 83,2 M€ par l'État au titre des crédits "relance" et 24 M€ par la Région au titre des crédits contractualisés.

Dès 2021, l'État a engagé la totalité de sa participation, soit 83,2 M€ pour financer soixante-seize projets de rénovation thermique de logements portés par les collectivités territoriales, en particulier dans les lycées et les collèges, dont :

- 42,7 M€ (DSIL) pour la rénovation de trente-quatre bâtiments communaux, dont quatorze écoles (16,8 M€) ;
- 18,3 M€ (DSID) pour la rénovation de vingt-quatre bâtiments départementaux, dont quatorze collèges (13,8 M€) ;
- 22,2 M€ (DRI) pour la rénovation thermique de dix-huit lycées et la construction d'un nouveau lycée « hautes performances environnementales », à Aizenay en Vendée (13,4 M€).

Au 31 décembre 2023, plus de 46 M€ ont été versés aux bénéficiaires dont 14,9 M€ en 2023 pour solder les travaux.

De son côté, la Région a mobilisé 5,29 M€ en 2023 pour soutenir soixante-et-onze projets de rénovation énergétique dont :

- 0,637 M€ pour la rénovation de douze écoles ;
- 0,817 M€ pour la rénovation de vingt-trois autres bâtiments publics ;
- 1,163 M€ pour douze opérations de rénovation de logements sociaux de type « Energiesprong » représentant deux cents vingt-sept logements ;
- 2,457 M€ pour vingt-trois opérations de rénovation de locatifs communaux de quatre-vingt-sept logements.

- 0,216 M€ pour la construction d'une résidence de jeunes travailleurs

Par ailleurs, au titre du Plan de relance régional, la Région a également financé 1,982 M€ dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble de logements sociaux Georges GAUTHIER du Mans au titre de l'opération Energiesprong pour 252 logements.

Au 31 décembre 2023, 100 % des crédits "relance" État (83,2 M€) et 73,3 % des crédits contractualisés par la Région (17,47 M€) ont été programmés

2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables

42 M€ sont contractualisés entre l'État (22 M€ – ADEME) et la Région (20 M€).

En 2023, l'ADEME a engagé 3,15 M€ au titre du CPER pour soutenir les énergies renouvelables, en permettant d'accompagner :

- un projet d'installation de méthanisation agricole devant permettre d'injecter sur le réseau 160 Nm³/h de gaz renouvelable, soit de l'ordre de 14 500 Mwh/an ;
- le financement de 3 des membres du Réseau des énergies renouvelables, porté avec la Région Pays de la Loire ;
- la massification de « petits » projets de chaleur renouvelable (études et investissements sur les thématiques du bois énergie, de la géothermie, du solaire thermique, des réseaux de chaleur) portés par les collectivités et les entreprises, financés par l'ADEME sur le Fonds Chaleur et dont la gestion contractuelle est assurée par des délégataires, en particulier Nantes Métropole à partir de 2023 pour les projets situés sur son territoire avec un objectif de 20 installations de production d'énergies renouvelables représentant de l'ordre de 8,8 MWh à développer sur 3 ans ;
- la poursuite de la dynamique de développement de la valorisation de la chaleur fatale, chaleur issue le plus souvent des process de fabrication des entreprises, dont la récupération vient en substitution d'énergies fossiles.

Dans le cadre du CPER, la Région a lancé en 2023, pour la 3e année consécutive, un appel à projets « Energie renouvelable et réseaux : technologies et démarches novatrices » qui a permis de soutenir six projets dans le cadre de la 1ère relève pour un montant total de plus de 830 K€ d'investissement. Ces projets contribuent directement à une meilleure intégration des énergies renouvelables au réseau, à une optimisation de leurs usages ainsi qu'à la flexibilité des réseaux énergétiques.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son soutien pour un montant total de plus de 190 K€ de fonctionnement :

- au réseau des énergies renouvelables des Pays de la Loire (AILE, Atlansun, RECIT – le réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire – et relais énergies renouvelables) qui accompagnent le développement des filières d'énergies renouvelables, en partenariat avec l'ADEME ;
- à la structuration de l'association SMILE (SMart Ideas to Link Energies) qui accompagne les entreprises et les territoires qui portent des projets de réseaux énergétiques intelligents en Bretagne et en Pays de la Loire ;
- à l'organisation du Salon bio360 qui contribue à la promotion de la filière biogaz.

Enfin, au titre du CPER, la Région a poursuivi son soutien aux structures en charge de l'observation régionale et du suivi de la qualité de l'air notamment, pour un montant total de 217 K€ de fonctionnement et 62 K€ d'investissement.

Au 31 décembre 2023, 34,9 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (14,67 M€).

- 4 projets en lien avec l'alimentation, le gaspillage alimentaire, la gestion de la matière organique ou la gestion des biodéchets en plus des crédits Fonds Vert ;
- 2 projets montrant la poursuite de la dynamique d'étude et de mise en place de la tarification incitative par les collectivités ;
- 6 projets d'écoconception et d'économie de la fonctionnalité et de la coopération notamment dans le cadre d'opérations groupées entre plusieurs entreprises ;
- 3 projets de recyclage, réemploi, réutilisation permettant d'allonger la durée de vie des produits ou de valoriser des rebuts de production.

La Région a quant à elle, outre son soutien à l'observatoire TEO et à la Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) ainsi qu'aux Assises nationales des déchets :

- financé deux projets au titre de son appel à projets sur les combustibles Solides de récupération ;
- apporté 1,6 M€ aux 22 lauréats de l'appel à projets « Économie Circulaire » ;
- finalisé l'expérimentation de la démarche nationale Concerto dont elle assurait le pilotage avec les quatre territoires témoins et soutenu 3 projets pilote dans le cadre de l'appel à projet « matières organiques ».

Au 31 décembre 2023, 59 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés (11,79 M€).

En complément des crédits contractualisés, l'ADEME a engagé la totalité de sa participation inscrite au CPER au titre des crédits relance pour la décarbonation de l'industrie et l'économie circulaire (15,9 M€). Les montants réels mobilisés ont été bien supérieurs à ce qui était prévu à la signature du CPER puisqu'ils s'élèvent à 35,7 M€ sur la période.

Appel à projets CONCERTO 2023



En 2023, la Région et l'ADEME ont lancé un appel à « projets concertés » des acteurs de la matière organique en Pays de la Loire, avec un objectif d'amélioration de la gestion des matières organiques via des projets collectifs ou des outils communs permettant de renforcer la valorisation, ceci tout en réduisant la production de déchets organiques à la source.

6 projets ont été lauréats, en Loire Atlantique, Maine et Loire, Sarthe et Vendée. 3 projets sont accompagnés financièrement par la Région (91 k€) et 3 par l'ADEME (151 k€).

Parmi ces projets, 3 projets en Maine et Loire et de Vendée, montrent particulièrement la grande diversité des approches retenues :

- Angers Loire Métropole – 49 – Concertation avec le monde agricole et les citoyens sur l'intérêt pour les produits organiques issus d'Angers Loire Métropole visant à faire évoluer les filières de traitements boues, déchets verts et biodéchets.
- Mauges communauté – 49 – Étude qualitative sur l'intérêt des agriculteurs de Mauges Communauté concernant les différentes Matières Fertilisantes d'Origines Résiduelles (MAFOR) issues de la collectivité et étude quantitatives
- SYCODEM – 85 – Expérimentation d'une gestion de type commoning de la matière organique qui met en avant le rôle de la collectivité comme institution capable de visibiliser un gisement et de permettre

aux expérimentateurs (association, collectif de citoyens, entreprises...) d'explorer de nouvelles relations envisageables autour d'une ressource dite « commune », produite par la communauté et dont les voies de valorisation répondent à des objectifs propres à chacune des organisations.

Au 31 décembre 2023, pour l'ensemble du volet « Transition Ecologique », 66,2 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés, soit 243,7 M€.

Au titre des crédits contractualisés, 51,3 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été programmés (130,8 M€).

2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation

Le CPER accompagne le déploiement de programmes immobiliers pour améliorer les conditions d'étude dans l'enseignement supérieur et favorise l'émergence de projets novateurs.

A la date de signature du CPER, une liste des opérations susceptibles d'être financées au titre du CPER 2021-2027 avait été présentée. Les discussions qui ont suivi entre les co-financeurs ont permis d'arrêter définitivement la liste des opérations retenues. Les 5 conventions départementales d'application du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » (ESRI) ont ainsi été signées par l'ensemble des cofinanceurs au 1er trimestre 2023.

277 M€ sont inscrits au CPER dont 210,1 M€ contractualisés entre l'État (91,3 M€) et la Région (118,8 M€).

2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore

La rénovation thermique des bâtiments, couplée à la modernisation de leur fonctionnalité et à la restructuration, constitue un enjeu majeur en matière de qualité d'accueil et d'attractivité des sites ligériens. Le CPER 2021-2027 accompagne par ailleurs la transformation numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

243,2 M€ sont inscrits au CPER dont 177,4M€ contractualisés entre l'État (75,3 M€) et la Région (102,1 M€). Les conventions d'application ont acté les participations financières à hauteur de 220,6 M€ dont 124 M€ contractualisés entre l'État (56,7 M€) et la Région (67,3 M€), hors financements État et Région inscrits au titre des crédits contractualisés pour soutenir la création du campus hospitalo-universitaire à Nantes.

En plus des crédits contractualisés, 65,8 M€ de crédits État sont inscrits au CPER dont 40M€ de crédits relance État pour la rénovation thermique des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche et 25,8 M€ de crédits valorisés État pour le financement du bâtiment « formation » en santé de la Nouvelle faculté de Santé et l'Institut de recherche en santé – IRS 2020. La Région mobilise de son côté 5 M€ pour la rénovation thermique des universités dans le cadre de son Plan de relance régional.

Au titre des crédits contractualisés, la quasi totalité des projets immobiliers et d'infrastructure numérique sont engagés. Si une grande partie est en phase de finalisation des études programmatiques, plusieurs opérations sont déjà expertisées et finalisent la sélection des équipes de maîtrise d'œuvre.

L'année 2024 verra se concrétiser les études de programmation avec la présentation des dossiers d'expertise et de labellisation et l'engagement des procédures de sélection des maîtres d'œuvre pour de nombreuses opérations.

L'État d'avancement financier de l'ensemble des projets immobiliers et d'infrastructure numérique est détaillé en annexe.

Au titre de la relance, côté État, dix-neuf projets de rénovation thermique ont été inscrits au CPER pour un montant total de 40 M€. La totalité de ces projets ont été programmés dès 2021. 42M€ ont été engagés dans le cadre de l'appel à projets, toutes opérations confondues.

Dans le cadre du Plan de relance régional opéré par la Région, quatre projets de rénovation thermique et énergétique ont bénéficié d'un abondement de la Région pour un montant de 5 M€. La totalité des crédits a été affectée dès 2021. Une première opération a été engagée en 2022 pour 2M€ (Polytech Nantes – bâtiment ISITEM).

Enfin, deux opérations structurantes sont inscrites au CPER pour soutenir la création du campus hospitalo-universitaire :

- **Nouvelle faculté de santé**

Cette opération consiste à bâtir un ensemble immobilier collectif et mutualisé composé de locaux dédiés à la formation (Université de Nantes, CHU et IFM3R) et à la recherche en santé (salles de cours, plateaux techniques, espaces administratifs) mais aussi d'un restaurant universitaire et des parkings destinés et financés par Nantes Métropole.

La Région assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération par délégation de l'État.

Les premières études ont été financées au titre du CPER 2015-2020. Le projet a également fait l'objet d'une inscription au Contrat d'Avenir et dans le CPER 2021-2027 pour la poursuite des études, le financement de l'acquisition foncière et des travaux. Les crédits inscrits au CPER 2021-2027 concernent les entités « Formation » et « Restauration universitaire » (ainsi que les provisions).

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en juillet 2021. Le jury de concours s'est réuni en 2022 et 2023 pour sélectionner les candidats et le projet lauréat. La maîtrise d'œuvre AIA Architectes a été retenue sur ce projet structurant. En 2022, la convention cadre de financement et les conventions de maîtrise d'ouvrage ont été signées. Ces 8 conventions feront l'objet d'avenant en 2024 lors de l'actualisation de l'estimation des coûts de l'opération en phase APS. Le travail de rédaction de la convention de propriétés a été finalisé à l'été 2023.

Les études de conception ont débuté en septembre 2023 avec la mise au point de l'esquisse et la recherche de pistes d'économies. Le début des travaux est prévu en 2026 pour une livraison du bâtiment en 2030. L'ouverture de l'établissement est programmée début 2031.

Au côté de la Région (42.25M€), Nantes Métropole (42.25M€), l'État (41.5M€), le FEDER (8.58M€), le CHU (1M€) et Nantes Université (3M€), financent cette partie d'opération (hors parking). 72 M€ sont inscrits au CPER dont 36 M€ à parité État / Région.

Au 31 décembre 2023, l'État et la Région ont engagé 40,56 M€ sur ce projet dont 8 M€ État et 32,56 M€ Région, soit 56,3 % de leur participation prévue au CPER (dont 22 % État et 90 % Région). A noter que l'enveloppe Région de 36 M€ a été programmée en totalité dès 2023 mais les crédits réellement affectés pour cette opération atteignent déjà 59,88 M€.

- **Institut de recherche en santé – IRS 2020**

Le projet consiste en la réalisation d'un nouvel Institut de Recherche en Santé (IRS) implanté sur le site « Ile de Nantes » du futur CHU de Nantes. Les équipes de recherche, intégrées dans le bâtiment, fonctionneront en liens très étroits avec les services cliniques, favorisant au maximum le continuum recherche fondamentale et investigation clinique. Le CHU est le maître d'ouvrage de l'opération.

Les études étaient inscrites au CPER 2015-2020. Les phases « programme » et « travaux » sont financées dans le cadre du Contrat d'Avenir des Pays de la Loire, pour un montant total de 47 M€ avec la participation de l'État (7,83 M€), la Région (7,83 M€), Nantes Métropole (9,03 M€) et le FEDER (22,30 M€).

La livraison est prévue en 2027.

15,6 M€ sont inscrits au CPER dont 7,83 M€ à parité État / Région.

L'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation. La Région a abondé, en 2022, sa contribution d'un engagement complémentaire de 3.5 M€ pour financer les surcoûts du projet.

Au 31 décembre 2023, 52,7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (93,55 M€) dont 33,6 % au titre des montant inscrits dans les conventions d'application (càd hors financements IRS 2020 et Nouvelle Faculté de Santé – soit 41,72 M€)

Restructuration et rénovation énergétique de l'UFR Santé d'Angers

Le projet porté par l'UFR Santé de l'université d'Angers inscrit au CPER 2021-2027, dans la continuité du CPER 2015-2020 (travaux de restructuration), a pour objectif de réaliser les tranches optionnelles non affermées dans le précédent CPER. La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université d'Angers.

Ainsi, 3 bâtiments bénéficieront de travaux de rénovation énergétique qui comprennent :

- un changement de menuiseries extérieures existantes actuellement en simple vitrage par des menuiseries en doubles vitrage ;
- le remplacement des façades rideaux et l'ajout d'isolation soufflée pour les soubassements (absence d'isolation actuellement).

Ces travaux s'accompagnent d'un travail de désamiantage, de rénovation intérieure et de mise en accessibilité.

Les travaux ont débuté en novembre 2023. La première tranche sera livrée en septembre 2024. Le projet dans sa globalité sera livré au cours du 1er semestre 2025.

Cette opération est inscrite au CPER à hauteur de 2M€, dont 0,750M€ de l'État, 0,625 M€ de la Région et 0,625 M€ d'Angers Loire Métropole.

Au 31 décembre 2023, 68,8 % des crédits inscrits ont été engagés sur cette opération (1,375 M€). L'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation.



Travaux de restructuration et de rénovation énergétique de l'UFR santé d'Angers - Crédits photos : Université d'Angers

2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux d'innovation

33,7 M€ sont inscrits au CPER dont 32,7 M€ contractualisés entre l'État (15,95 M€) et la Région (16,8 M€).

Afin d'accroître l'efficacité des soutiens publics apportés, la Région et l'État ont retenu comme thématiques pour la recherche et l'innovation les sept spécialisations intelligentes du territoire ligérien :

- La santé et les thérapies de demain ;
- L'alimentation et les bio-ressources ;
- Les technologies avancées de production et les sciences des matériaux ;
- Les industries maritimes ;

- L'informatique, l'électronique et la cybersécurité ;
- Les industries du design, de la création et les SHS ;
- Les énergies de demain, la transition environnementale, énergétique et écologique.

L'État et la Région sont intervenus dans le financement de projets sur l'ensemble de ces thématiques depuis 2021, excepté les industries maritimes (l'extension du bassin d'essais de Centrale Nantes n'a pas démarré).

Ainsi, dans le domaine de la santé, la recherche pour l'analyse ultra-sensible et ultra-résolue des sciences omiques par résonance magnétique nucléaire (RMN) sur le site de Nantes a été soutenue en permettant l'acquisition d'un équipement unique au niveau régional (spectromètre RMN 600 MHz). L'État et la Région ont respectivement attribué au projet UltraOmics des subventions à hauteur de 500 k€ et 1,4 M€ en 2023. Par ailleurs, l'État et la Région ont engagé 132 k€ en 2023 pour l'attribution d'allocations doctorales à ONIRIS. Pour ce qui est de la Région, les autres projets du champ de la santé (PHENOMICS/Carnanomed/IMAX HEALTH/PHIMO) ont été engagés en totalité en 2022.

Dans le champ de l'alimentation et des bio-ressources, l'État a affecté, en 2023, une part de sa contribution (329 k€) au volet « équipement » du projet d'imagerie d'excellence dédié à l'horticulture et aux semences, sur le campus du Végétal, contractualisé par la Région, en 2022, à hauteur de 453 k€. Par ailleurs, l'État et la Région ont engagé 56 k€ en 2023 pour l'attribution d'allocations doctorales au sein de l'Institut Agro Rennes – Angers (IARA).

Concernant la spécialisation relative aux technologies avancées de production et aux sciences des matériaux, la structuration de la communauté scientifique ligérienne a été soutenue via le financement du programme de jouvence d'équipements de pointe pour la caractérisation de matériaux (projet PLASSMAT) de l'IMN (UMR CNRS 6502 Nantes). La part État s'est ainsi établie à 150 k€ pour l'année 2023. Dans ce champ thématique, la Région a voté, en 2023, son soutien aux projets MAPE « MATériaux-Procédés-Energies pour l'industrie du futur » distribué entre les territoires de Nantes et Saint-Nazaire à hauteur de 1,374 M€ et Acouphun 3C, dans le champ de l'Acoustique au Mans et du laboratoire dédié (LAUM), pour 600 k€

Plusieurs opérations ont également été soutenues par le CPER dans les domaines des énergies de demain, de la transition environnementale, énergétique et écologique, en particulier : la recherche interdisciplinaire sur l'analyse et les procédés de traitement des polluants de l'air, l'impact humain dans l'imprégnation de nos territoires par de multiples sources de contamination et l'analyse multi-paramètres de la sismicité. En 2023, les subventions de l'État sur ces thématiques s'élèvent à 575 k€ (projets ICMEA+RESIF EPOS EVIMOB et ECL-CONTA-CONTI) tandis que les contributions régionales à ces opérations avaient été engagées dès 2022 pour 1,01 M€. À noter également, pour la Région, dans le champ croisé de la transition énergétique et du numérique, le soutien au projet SAMOURAI 'Sustainable And autoNoMoUs gReen computing for AI' porté par l'IMT-A à hauteur de 145 k€.

Commun aux trois universités de la région, le projet SHS DATALAB a bénéficié d'un premier financement de l'État en 2023 (87 k€) pour Nantes et Angers. L'objectif est de déployer une infrastructure régionale couvrant à la fois le stockage, l'acquisition, le traitement et l'analyse des données de recherche en sciences humaines et sociales.

Enfin un dispositif original d'ingénieurs filières au plan national (Fil'Innov) est soutenu en région Pays de la Loire dans le cadre du CPER. Ce projet a pour but de structurer l'offre de compétences universitaires en filières d'innovation de manière à rapprocher les entreprises – et notamment les PME – des acteurs de la recherche publique. Le dispositif est soutenu par la Région à hauteur de 507 k€ sur la période 2022-2024. L'État a engagé 115 k€ sur ce projet en 2023.

En matière d'innovation, l'État apporte un soutien récurrent aux structures labellisées par le MESR, PFT et CRT, à hauteur de 370 k€ par an.

Au 31 décembre 2023, 57,8 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (18,91 M€).

Création d'une plateforme ligérienne d'élaboration et de caractérisation de nouvelles générations de matériaux polymères respectueux de l'environnement : le projet ALMAT 2

Porté par Le Mans Université, le projet ALMAT2 (Angers Le Mans MATériaux – site du Mans) vise à créer une plateforme ligérienne d'élaboration et de caractérisation de nouvelles générations de matériaux polymères respectueux de l'environnement. Il s'agit de s'intéresser à leur fin de vie et à la diminution de leur empreinte écologique, en améliorant les voies de recyclage et la compréhension de leurs mécanismes de dégradation dans l'environnement. Les travaux portent également sur le développement de nouvelles formulations de matériaux plastiques pour limiter leur nocivité.

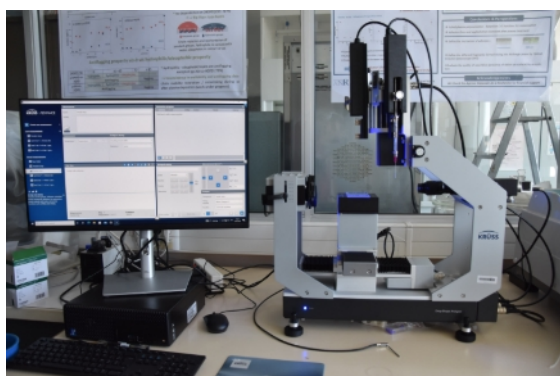
Le projet ALMAT2 s'inscrit dans l'écosystème régional académique en collaboration et en coordination avec d'autres laboratoires de recherche (IMN à Nantes, MOLTECH-Anjou et MiNT à Angers) en matière d'équipements et de leurs adaptations aux besoins d'un maximum de scientifiques ligériens.

Il vient également en adossement à d'autres structures telles que les plateformes régionales d'innovation Ligépack et Capaliment, les pôles de compétitivités EMC2, Elastopole et Cosmetic Valley ou encore l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA).

Les équipements prévus dans cette opération (goniomètre/tensiomètre, porosimètre, morphomètre, chromatographe en phase gazeuse et spectromètre de masse, plateforme modulaire et automatisée de synthèse de polymères...) sont installés au sein de l'Institut des Matériaux Macromoléculaires du Mans (IMMM) et confortent la région des Pays de la Loire comme deuxième pôle français dédié à la recherche dans le domaine des polymères.

Cette opération est financée par le CPER à hauteur de 4,3 M€, dont 860 k€ de l'État, 860 k€ de la Région 960 k€ de Le Mans Métropole et 1,72 M€ de FEDER.

Au 31 décembre 2023, l'État et la Région ont engagé 80 % de leur participation (soit 1,37 M€) dont 510 k€ de l'État et 860 k€ de la Région.



Goniomètre pour mesure d'énergie de surface
Crédits photos : DRARI



Microscope confocal haute résolution
- Crédits photos : DRARI

Au 31 décembre 2023, pour l'ensemble du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation », 58 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés (160,63 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 53,5 % des crédits inscrits ont été programmés (112,5 M€) dont 38,7 % au titre des crédits inscrits dans les conventions d'application (soit 60,6 M€)

2.3 – Transition productive

Le soutien à l'innovation demeure plus que jamais un axe stratégique puisque c'est par ce biais que les entreprises seront en capacité d'élaborer les solutions qui permettront d'adapter leurs process et de créer les emplois de demain. Par ailleurs compte tenu du poids de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire et de son intérêt pour consolider le tissu économique et social, l'État et la Région souhaitent conforter cet axe stratégique dans le cadre du CPER 2021-2027.

47,1 M€ sont inscrits au CPER dont 6,5 M€ contractualisés entre l'État et la Région.

2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme des investissements d'avenir

Le Plan France 2030, doté de 54 M€ sur la période 2021-2025, vise à permettre à l'économie française d'être au premier rang mondial sur un certain nombre de thématiques prioritaires, en investissant dans la recherche, l'innovation et l'industrialisation. Le dispositif « Pays de la Loire – PIA4 régionalisé », devenu Programme France 2030 régionalisé, élaboré par l'État et la Région, constitue sa part régionalisée pour soutenir l'innovation en Pays de la Loire.

Ce volet régionalisé se décline en 4 axes :

- le soutien aux PME innovantes (axe 1) ;
- l'accompagnement et la structuration de filières (axe 2) ;
- les projets régionaux de recherche et développement, ces projets pouvant être interrégionaux (axe 3) ;
- le développement de l'ingénierie de formation (axe 4) ;

La crise sanitaire ayant provoqué un fort ralentissement de la consommation des crédits, le PIA 3 a été reconduit en 2021. Le Programme France 2030 régionalisé n'a donc pas été mobilisé dès la 1re année d'exercice du CPER.

L'État et la Région ont signé le 15 décembre 2021 avec les deux opérateurs, Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignation, une convention régionale permettant de mobiliser sur les quatre axes une dotation totale de 33,5 M€ jusqu'en 2025, soit 16,75 M€ à parité État-Région. Par ailleurs, l'État et la Région ont décidé en septembre 2022 de ré-abonder ce fond avec les reliquats du PIA 3 non consommés d'un montant total de 4,9 M€, portant à 38,4 M€ la somme totale du fonds régionalisé.

Au 31 décembre 2023, 32,91 M€ ont été engagés à parité État-Région. En 2023, 32 projets ont été soutenus à hauteur de 13,3 M€, soit 6,6 M€ à parité État-Région.

Création de la plus grande usine française de réemploi de contenants en verre

Le projet de la société BOUT À BOUT, située à Carquefou (44), vise à développer et animer une nouvelle filière régionale de réemploi des emballages alimentaires en verre (bouteilles, bocaux...), avec l'implantation d'une plateforme de tri, de lavage et de revente à Carquefou.

Cette société vise pour 2030, 60 millions de bouteilles collectées et réemployées par an pour un chiffre d'affaires de 20 M€/an, la création de 200 emplois directs et un déploiement national généralisé.

Cette activité constitue une réponse forte aux exigences de la Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et aux objectifs des plans stratégiques régionaux (SRDE2I « Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation », PAEC « Plan d'Actions Économie Circulaire » et PRPGD « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ») dans une ambition forte de réduction des déchets, de préservation des ressources et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette nouvelle filière de réemploi d'une dimension et d'une ambition inédite en Pays de la Loire, créatrice de nombreux emplois directs et indirects, présente également un caractère social et collectif avéré grâce à ses partenariats engagés avec des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (Envie, Trait d'union...) et des partenaires économiques importants sur ce secteur d'activités (Verralia, Groupe Boutin...).

Pour soutenir ce projet, la Société BOUT À BOUT a bénéficié en 2023, au titre de « France 2030 volet Filières », d'une aide globale de 2 M€ à parité État-Région.



Société Bout à Bout, à Carquefou (44), lauréate de France 2030 Volet Filières
Crédits photos : DREETS Pays de la Loire

2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire

7,46 M€ de crédits contractualisés sont inscrits au CPER par l'État (3,96 M€) et la Région (3,5 M€) pour soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire.

L'année 2023 a été particulièrement riche pour les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) puisque deux d'entre eux ont été lauréats de l'AMI national. Il s'agit de Labsport (projet sport/ santé en QPV sur le territoire de Saint Nazaire 44) et des Grandlieux'arts (projet d'éducation à la lecture et arts dramatiques auprès du grand public et des scolaires sur le territoire de Saint Aignan de grand lieu 44). Ils bénéficient d'un soutien financier de 100 k€ à utiliser dans les deux ans pour développer et structurer le PTCE. Ces deux PTCE ont par ailleurs bénéficié d'un soutien régional via le dispositif de soutien aux PTCE, pour un montant total de 125 k€. D'autre part, le PTCE ligérien Echobat a accompagné la création d'un Echobat dans les DOM, qui a été lauréat (à la Réunion) également.

Au 31 décembre 2023, 49,7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (3,71 M€) pour accompagner l'économie sociale et solidaire.

La conférence régionale de l'Economie sociale et solidaire

La Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est un temps de co-construction des politiques publiques de l'ESS qui a pour objectif de fixer, de manière biannuelle, les orientations, moyens et résultats des politiques locales de développement de l'ESS.

C'est également un temps d'évaluation de la Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS), adoptée pour 2022-2028 et co-signée par l'État, la Région et la Banque des Territoires.

La 4e édition, co-organisée par les trois signataires de la SRESS avec le soutien de la CRESS, s'est tenue le 8 juin 2023 autour du thème : "La place de l'ESS face aux enjeux de la transformation écologique". Les intervenants ont débattu lors de tables rondes autour de deux sujets centraux : Comment les politiques publiques actuelles permettent d'accompagner les Transitions sur notre territoire, et comment l'ESS, qui dispose déjà d'atouts forts pour être un levier vers la transition écologique, peut garder cette longueur d'avance dans les prochaines années.

La diversité des intervenants – acteurs publics (Ademe, Mauges Communauté), réseaux et opérateurs financiers de l'ESS (Coorace, France Active...) et entreprises de l'ESS (Mayenne Bois Energie, Brasserie Tête Haute...) – a permis une approche aux regards croisés entre financeurs, bénéficiaires, et collectivités.

La Conférence Régionale de l'ESS a également été l'occasion de rappeler, devant les 150 participants rassemblés à Ancenis (44), l'implication de l'État et de la Région en matière de soutien à l'ESS et d'accompagnement de la transition écologique des entreprises.

Au 31 décembre 2023, sur l'ensemble du volet Transition productive, 72 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés (33,96 M€ dont 6,23 M€ en 2023)

2.4 – Transition numérique

Le CPER 2021-2027 contribue à déployer le haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire ligérien et accompagner la transformation numérique en matière de formation et d'enseignement par la dématérialisation des supports et interventions pédagogiques.

378 M€ sont inscrits au CPER dont 363,4 M€ valorisés par l'État (132,8 M€) et la Région (230,6 M€).

2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire

249,9 M€ sont inscrits au CPER dont 136,3 M€ de l'État (3,5 M€ crédits relance et 132,8 M€ crédits valorisés) et 113,6 M€ de la Région (3 M€ crédits contractualisés et 110,6 M€ valorisés) pour soutenir le déploiement du haut et du très haut débit en Pays de la Loire.

Depuis 2015, la Région et l'État mettent en œuvre la stratégie de soutien aux Départements dans leurs projets de développement du Haut et du Très Haut Débit (THD) visant à couvrir 100 % de leur territoire. Ces démarches sont accompagnées dans le cadre du CPER 2021-2027 afin d'atteindre l'objectif de locaux à raccorder au titre de la zone d'initiative publique.

En 2023, les cinq départements ont poursuivi les travaux de déploiement de la fibre optique en zone d'initiative publique. A fin 2023, 1 185 275 locaux sont accessibles à la fibre sur les 1 331 456 locaux situés en zone d'initiative publique, ce qui représente une progression de 243 883 locaux en un an et un taux de réalisation de 89 %.

Déploiement fibre optique - Zones d'initiative publique	Objectif (locaux raccordables)	Situation au 31/12/2023	Taux d'avancement
Loire-Atlantique	322 620	240 054	74%
Maine-et-Loire	238 001	220 664	93%
Mayenne	146 368	140 552	96%
Sarthe	217 525	214 667	99%
Vendée	406 942	369 338	91%
Total	1 331 456	1 185 275	89%

Au total, au 31 décembre 2023, 2 209 375 bâtiments (logements, établissements, entreprises...) y compris locaux en zone d'initiative privée, soit 89 % des locaux en Pays de la Loire, étaient raccordables à la fibre optique ce qui représente une progression de 271 416 locaux en 1 an.

Depuis le lancement du dispositif en 2015, l'État a engagé 178,7 M€ et versé 130,8 M€ pour le déploiement du THD dans les zones d'initiative publique, dont 35,6M€ en 2023. De son côté, la Région a engagé 110,6 M€ et versé 93M€ dont 10,1M€ en 2023.

Déploiement du très haut débit – Syndicat mixte Mayenne Très Haut Débit

Le réseau d'initiative publique de la Mayenne est porté par le syndicat mixte ouvert « Mayenne Très Haut Débit ». Créé depuis 2016, il regroupe le Conseil départemental et les EPCI du département. Le syndicat mixte porte le déploiement de la fibre optique en Mayenne en zone RIP (réseau d'initiative publique), hors zones AMII (appels à manifestation d'intention d'investissement, dite réseau d'initiative privée) de Laval et Château-Gontier qui sont déjà fibrées par Orange ainsi que Laval agglomération pour laquelle le déploiement est porté par Laval Très Haut Débit.

Le vaste projet numérique mené par le département a été confié à Mayenne Fibre (filiale du groupe Orange Concession), qui en tant que délégataire s'occupe de la conception, de la réalisation, de l'exploitation d'un réseau pour les entreprises (FttE) et pour les particuliers (FttH) ainsi que de sa commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI).

Six ans après le début des travaux, **la construction du réseau fibre optique arrive à son terme dans le département**. Sur les 146 368 prises à réaliser, 140 552 ont été construites au 31 décembre 2023, soit **plus de 96 % des locaux rendus raccordables à la fibre**. Cela représente plus de 300 armoires de rue reliées aux 44 centraux (nœuds de raccordement optique) et 14 000 km de câble optique déployés, permettant à plus de 61 000 clients de bénéficier de la fibre optique en zone RIP, dans 230 communes.

L'échéance du déploiement répond à l'objectif fixé dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Mayenne, qui prévoyait une couverture de la totalité du département en Très Haut Débit d'ici début 2023. Après la Sarthe, la Mayenne est le deuxième département de la région à finaliser son déploiement.

Dans le cadre de ce déploiement, Sarthe numérique a bénéficié d'un soutien :

- de l'État dans le cadre du plan France Très Haut Débit à hauteur de 19,33 M€, dont 9,4 € versés à fin 2023 ;
- de la Région pour un montant de 8,47 M€, dont 5,7 M€ déjà versés.

Par ailleurs, dans le cadre du CPER 2021-2027, la Région contractualise 3 M€ pour poursuivre son soutien à la géo plateforme régionale GEOPAL : www.geopal.org, portail d'un réseau de plateformes partenaires en Pays

de la Loire.

À l'issue d'une première étape de programmation de 2019 à 2021 dans le cadre du précédent CPER, la Région a engagé en 2022 une seconde étape de programmation pour achever la couverture régionale à l'horizon 2027, en adéquation avec la maquette des fonds européens 2021-2027. En 2023, la Région a mobilisé 800 k€ pour l'acquisition aérienne de nuages de points Lidar sur une partie du territoire régional pour pouvoir produire un jumeau numérique de la région (maquette 3D du territoire).

2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance

En complément du soutien à la transition numérique des Campus (sous-objectif 2.2.2), le CPER contribue à la transformation numérique en matière de formation en accompagnant la dématérialisation des supports et interventions pédagogiques.

128 M€ sont inscrits au CPER dont 8,074 M€ de crédits relance État et 120 M€ de crédits valorisés Région.

La Région a mis en place un dispositif pour répondre aux nouveaux besoins d'enseignement tout en réduisant la fracture numérique. Elle remet ainsi un ordinateur chaque année aux secondes et 1ère année de CAP dans les établissements relevant de sa compétence. Ce plan de déploiement est prévu sur la mandature actuelle et est soutenu pour les 2 premières années par l'Europe via le fonds REACT-UE.

Au 31 décembre 2023, la totalité des crédits relance inscrits au contrat (8,1 M€) ont été engagés par l'État pour accompagner la dématérialisation des supports et des interventions pédagogiques et 70,67 M€ ont été engagés par la Région pour mettre en œuvre le dispositif.

Au 31 décembre 2023, pour l'ensemble du volet « Transition numérique », 87,7 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés (331,4 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 59,9 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été programmés (112,5 M€).

VOLET THEMATIQUE 3 – Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain

Le volet « Mobilité multimodale » du contrat de plan État-Région 2015-2020 des Pays de la Loire a été prorogé de deux ans, en 2021 et 2022, pour finaliser les engagements pris en matière d'infrastructures de transport et de mobilités.

Un protocole d'accord sur le futur volet « Infrastructures de transport et mobilités » du contrat de plan État-Région 2021-2027, pour la période 2023-2027, a été signé le 16 novembre 2023. Ce protocole se concrétisera à la fin du 1er semestre 2024 sous la forme d'un avenant au CPER, à l'issue des procédures d'évaluation environnementale et de consultation publique prévues par le code de l'environnement et après la délibération du conseil régional. Afin de ne pas retarder les projets prêts à démarrer et qui font consensus, l'Etat et la Région ont, sans préjudice de ces consultations, engagé dès la signature du présent protocole les crédits nécessaires.

3.1 – Finalisation des opérations du CPER 2015-2022

Afin d'assurer la continuité des travaux en cours, l'État et la Région ont convenu, par avenant n°4 du 28 avril 2021, de proroger leurs engagements jusqu'au 31 décembre 2022, permettant ainsi d'optimiser la réalisation du contrat et finaliser les opérations retardées du fait de la crise sanitaire. En complément, les crédits mobilisés au titre de la relance ont financé en 2021 et 2022 la réalisation de nouveaux projets portuaires du CPER qui contribuent à la transition écologique et énergétique du grand port maritime de Nantes – Saint Nazaire.

Par ailleurs, l'avenant n°5 du 20 juillet 2022 a permis de redéployer les crédits relatifs aux projets portuaires au regard de l'avancement des projets afin de financer des projets permettant de saisir de nouvelles opportunités, notamment dans le domaine de l'éolien flottant.

Le total du volet « Mobilité multimodale » du CPER 2015-2022 contractualisé entre l'État et la Région a été porté à 484,9 M€ dont 272,2 M€ pour l'État et 212,7 M€ pour la Région. Ces montants s'entendent hors crédits du Plan de relance mobilisés en 2021 et 2022 par l'État et la Région sur les opérations ferroviaires, routières et multimodales.

Au 31 décembre 2022, la programmation s'est élevée pour l'État à 263,7 M€ (96,9 % des crédits inscrits) et pour la Région à 206,1 M€ (96,9 % des crédits inscrits) révélant un taux de réalisation du volet Mobilité du CPER 2015-2022 parmi les meilleurs au niveau national :

Objectifs	Montant total V Avenant 5	ÉTAT V avenant n°5	Région V avenant n° 5	Programmé au 31/12/2022			
				État		Région	
				Programmé cumulé	%	Programmé cumulé	%
Transport ferroviaire	552 142 644	178 189 928	181 757 624	173 089 846	97,1%	175 789 211	96,7%
Infrastructures routières	84 744 000	65 804 000	4 512 000	63 004 000	95,7%	4 512 000	100,0%
Développement du Grand Port Maritime	84 450 000	27 101 000	25 847 000	27 100 620	100,0%	25 756 470	99,6%
Études multimodales	2 275 000	1 100 000	550 000	500 000	45,5%	75 000	13,6%
TOTAL MOBILITÉ MULTIMODALE	723 611 644	272 194 928	212 666 624	263 694 466	96,9 %	206 132 681	96,9 %

Enfin, le dispositif de suivi environnemental du volet Mobilité du CPER 2015-2020 a fait l'objet d'une mise en œuvre sur toute la durée du CPER à travers l'actualisation des critères d'éco-conditionnalité et des actions

prises en place pour gérer les impacts environnementaux identifiés par l'évaluation environnementale.

3.2 – Priorités de la contractualisation 2023-2027

La signature du protocole d'accord sur le futur volet « Infrastructures de transport et mobilités » du contrat de plan État-Région 2021-2027, le 16 novembre 2023 en présence du ministre des Transports, a acté un montant inédit d'un milliard d'euros d'investissements pour les mobilités en Pays de la Loire sur la période 2023-2027. Outre la poursuite des grands projets prévus au contrat d'avenir et visant à renforcer l'accessibilité de la région, les investissements mobilisés font une large place à l'accélération de la décarbonation des modes de transports et aux déplacements du quotidien des ligériens, en tenant compte des spécificités et de la diversité des territoires.

Par rapport à la période 2015-2022, l'État et la Région augmentent sensiblement leur effort financier sur le volet Mobilité pour accélérer la transition des mobilités vers des modes de déplacements moins émetteurs de gaz à effet de serre. Trois quarts des investissements sont ainsi consacrés en faveur du train, des transports collectifs et du vélo. Les projets de création et d'aménagement d'infrastructures retenus feront par ailleurs l'objet d'une attention particulière quant à leurs impacts environnementaux, en particulier via la mise en place de critères d'éco-conditionnalité et en veillant à renforcer leur transparence écologique.

Au total, le montant des crédits prévus par l'État et la Région pour les mobilités s'élèvent à 834 M€ dont 541 M€ au titre des crédits contractualisés (306 M€ État et 235 M€ Région) et 293 M€ au titre des crédits valorisés (135 M€ État et 158 M€ Région). Ces montants s'entendent hors participations des autres cofinanceurs.

Ce bilan "mobilités" pour l'année 2023 ne concerne que les crédits État. Côté Région, les chiffres seront disponibles et communiqués une fois l'avenant « Infrastructures de transport et mobilités » signé, à l'issue de la session du Conseil régional de juin 2024.

3.2.1 – Opérations routières

118,3 M€ sont inscrits au CPER dont 102,5 M€ contractualisés par l'État et la Région des Pays de la Loire. A cela s'ajoutent 5 M€ de crédits valorisés par la Région.

En 2023, s'agissant des **études générales routières** financées à 100 % par l'État, deux marchés d'études lancés en consultation par anticipation ont pu être notifiés et engagés avant la fin d'année. Il s'agit des marchés de diagnostic trafic et sécurité pour l'aménagement de la Porte d'Armor sur le périphérique nantais (0,162 M€) et pour les déviations de Blain et la Grigonnais sur la RN171 (113 k€). Les prestations vont démarrer au printemps 2024.

L'opération de **déviations d'Ernée sur la RN12** a fait l'objet d'une convention intermédiaire de financement d'un montant de 1,7 M€, signée en avril 2023, pour permettre l'avancement des études et acquisitions foncières par anticipation à la signature du CPER. L'État a engagé 1,221 M€ sur cette opération. L'année 2023 a vu la réalisation de l'enquête parcellaire et l'obtention de l'arrêté de cessibilité, ce qui permettra d'engager les expropriations en 2024. Le dossier de conception détaillée, au stade d'avant-projet, a été soumis à l'avis des exploitants et du contrôle extérieur. Le dossier Projet doit être produit en 2024. Enfin, le dossier de demande d'autorisation environnementale est en cours de finalisation pour un dépôt d'ici la fin du premier trimestre 2024. Les premiers travaux sont envisagés en 2025.

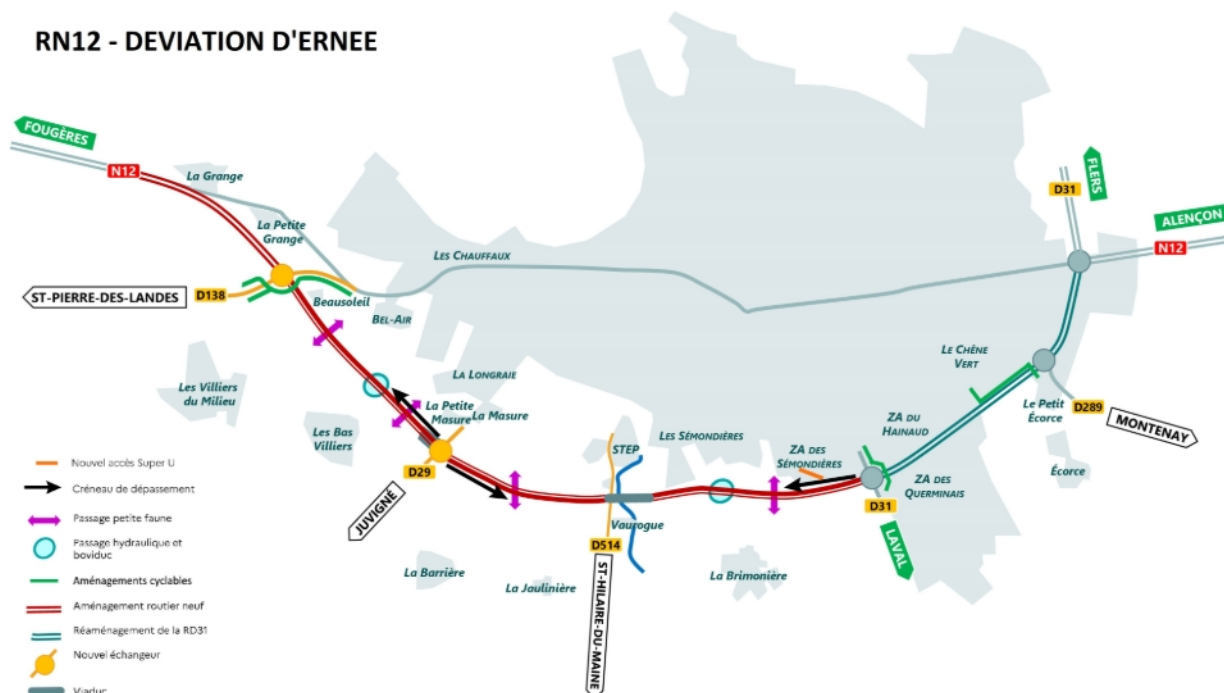
Sur les opérations de **mise à 2x3 voies de la RN165 entre Sautron et Le Temple de Bretagne et RN844 complexe de Bellevue**, l'État a affecté des crédits en 2023, mais antérieurement à la signature du protocole d'accord au CPER, donc avant signature des conventions de cofinancements, prévues en 2024. Ces crédits 100 % État ne figurent donc pas dans le bilan CPER. Les études de conception géométrique et environnementales et les acquisitions foncières avancent. Les dossiers de projet et d'autorisation environnementale doivent être produits en 2024. Les premiers travaux sont envisagés en 2026.

S'agissant du **complexe de Bellevue sur le périphérique nantais**, le comité de pilotage de juin 2023 a retenu une variante (2bis) avec des options dont il convient encore de démontrer l'opportunité. Un nouveau comité de pilotage se réunira en 2024 pour valider définitivement la solution retenue et engager les études préalables.

Déviation d'Ernée sur la RN12, préparation du dossier d'autorisation environnementale

D'une longueur de 5 km, la déviation comprend 3,7 km en aménagement neuf à l'ouest avec trois créneaux de dépassement. A l'est, 1,3 km de la route départementale n°31 actuelle seront réaménagés, puis reclassés en route nationale. La déviation sera accessible aux engins agricoles. La vitesse maximale autorisée sur la déviation sera de 80 km/h sauf sur les créneaux de dépassement (90 km/h)

RN12 - DEVIATION D'ERNEE

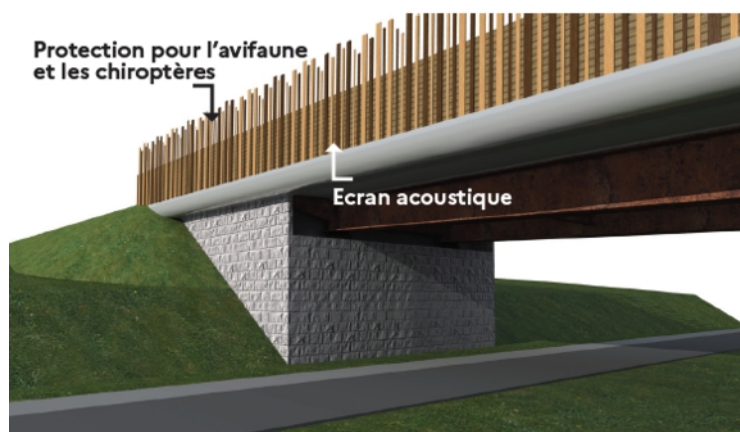


Plan synoptique du projet – Sources : DREAL des Pays de la Loire

Les études menées en 2023 ont permis d'affiner la conception technique du projet sur de nombreux sujets (géotechniques, topographiques, conception du viaduc et des ouvrages de franchissement agricole – boviducs). Ces optimisations ont abouti à réduire les emprises de plus de 3 hectares dans un objectif de concevoir un projet de moindre impact environnemental. Par ailleurs, toutes les mesures compensatoires environnementales (MCE) ont été trouvées et conçues, permettant d'atteindre et même de dépasser l'objectif de compensation réglementaire.

Quelques chiffres des mesures compensatoires environnementales, sur une surface totale de 23 ha :

- plantation de haies bocagères sur 5,3 km,
- création de 5 mares,
- restauration de 4 ha de zones humides,
- création de gîtes à chiroptères,
- conversion de 10 ha de culture en prairie permanente,
- réouverture et restauration de 800 m de cours d'eau,
- renaturation complète de 2ha de sites imperméabilisés



Vue d'une culée du viaduc et des protections acoustique et anticollision pour les oiseaux et les chauves-souris.

L'État se veut exemplaire dans la recherche de compensation d'artificialisation (2ha), mesure non demandée réglementairement, mais recherchée dans un objectif de sobriété foncière.

Ces études ont été intégrées dans le dossier d'autorisation environnementale (DAE) qui doit être déposé au deuxième trimestre 2024 à la DDT53, service instructeur, en vue de démarrer les travaux en 2025 pour une durée estimée à 3 ans.

Le protocole d'accord relatif au volet mobilités du contrat de plan État-Région 2023-2027 a acté le financement de l'opération pour un montant de 43,5 M€ dont 31,5 M€ de l'État et 5,43 M€ de la Région. Par anticipation, une convention de financement d'un montant de 1,7M€ a été signée le 28 avril 2023 afin de permettre la continuité des études. Plus de 1,2M€ ont ainsi été engagés par l'État en 2023.

3.2.2 – Opérations ferroviaires

251,7 M€ sont inscrits au CPER dont 232,2 M€ contractualisés par l'État et la Région des Pays de la Loire. A cela s'ajoutent 241,8 M€ de crédits valorisés par l'État et la Région.

3.2.2.1 – Réseau ferroviaire

Sur la section entre **Nantes-Angers-Sablé de l'axe magistral vers Paris**, la feuille de route arrêtée pour la mise en œuvre du schéma prévoit, pour le long terme, le déploiement d'une nouvelle signalisation, correspondant au standard européen "ERTMS", et l'augmentation de capacité du nœud de Nantes (720 M€ d'ici 2041 aux conditions économiques de février 2022), avec un renouvellement progressif des postes d'aiguillage et le déploiement de la signalisation européenne de Sablé à Angers, puis d'Angers à Nantes. Ce scénario permet d'envisager un démarrage des travaux en 2030 et un aboutissement en 2041, articulés avec l'aménagement de la section à grande vitesse depuis Paris (mise en ERTMS de Paris à Sablé en 2030-2032). Les études correspondantes se poursuivent : les études exploratoires de phasage du programme d'aménagement de Nantes-Angers-Sablé, l'étude préliminaire du nœud ferroviaire de Nantes, l'étude préliminaire de la sécurisation du tunnel de Chantenay et l'étude préliminaire de la première phase de l'axe Nantes – Angers – Sablé dont la mise en ERTMS.

Après des études opérationnelles, la phase de **réalisation d'un système de télésurveillance de l'axe Nantes-Angers-Sablé** a d'ores et déjà été engagée fin 2023 par l'État à hauteur de 3,59 M€. L'objectif du projet est d'améliorer la régularité et la robustesse de l'exploitation de la ligne, en travaillant à la fois sur la maintenance prédictive et sur le délai de remise en État en cas de dysfonctionnement des éléments surveillés (circuits de voies et alimentation des installations de signalisation).

Par ailleurs, la Région a lancé une étude de mise en œuvre de sa **Stratégie Régionale des Mobilités** pour le mode ferroviaire, avec l'appui de l'État au titre du Plan de relance. Les conclusions de cette étude ont produit un éclairage pour l'horizon de déploiement 2030 et permettront au printemps 2024 de définir une feuille de route des aménagements à envisager d'ici 2050 sur le territoire régional.

Le grand projet des **Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL)** étudie la possibilité de moderniser le réseau existant – à l'horizon 2035 et au-delà, en améliorant la performance (réduction des temps de parcours et augmentation du nombre de trains) sur les axes Nantes-Rennes/Bretagne sud et Rennes-Brest. La feuille de route LNOBPL a été transmise le 21 décembre 2023 au Ministre des transports par le Préfet de région Bretagne afin de solliciter une décision ministérielle sur les prochaines étapes de LNOBPL.

La **halte ferroviaire « Le Mans Hôpital »** a été inaugurée le 7 novembre 2023, suite à sa mise en service fin août 2023. Cette gare permet une desserte régionale des sites de l'hôpital et de l'Université du Mans, en connexion avec la ligne de tramway à proximité et contribue à faciliter les déplacements du quotidien par des moyens alternatifs à la voiture individuelle.

Les premières études pour la création d'une **halte ferroviaire au droit de l'aéroport Nantes Atlantique** ont démarré en mars 2023. Par ailleurs, une **étude d'exploitation portant sur la ligne Nantes-Pornic/Saint-Gilles-Croix-de-Vie** sur laquelle sera implantée la halte a été réalisée dans le cadre de la Stratégie régionale des mobilités précédemment évoquée.

Lancement des travaux de rénovation de la ligne Sablé-sur-Sarthe et Château-Gontier

Le projet de rénovation de la voie ferrée entre Sablé-sur-Sarthe et Château-Gontier consiste en la rénovation sur 30 km de la ligne de fret dans ses différents composants (ballast, rails et traverses), dans l'objectif d'assurer sa pérennité sur 20 ans. Les travaux se sont déroulés de septembre 2023 à fin mai 2024. La mise en service de la ligne est prévue le vendredi 31 mai 2024, le 1er train de fret devrait circuler début juin. L'inauguration est envisagée le 25 juin 2024.



Tracé des 30 km de voie ferrée entre Sablé sur Sarthe et Château-Gontier. Crédits SNCF Réseau

Cette opération va conforter la voie ferrée dans son utilisation actuelle de transport de marchandises au profit des entreprises SECHE ENVIRONNEMENT (transport de produits d'incinération) et MAISONNEUVE (négociant de produits métallurgiques). Elle permettra le développement du trafic de fret ferroviaire futur, en lien avec les objectifs de la stratégie nationale pour le fret ferroviaire. Le caractère vertueux de ce chantier s'illustre aussi par la réutilisation de matériaux.

Le coût total du projet s'établit à 34 M€ dont 11,9 M€ de l'État, en partie financé par le Plan de relance, 11,9 M€ de la Région, 5 M€ du département de la Mayenne et 5,2 M€ de la communauté de communes de Château-Gontier. L'État a engagé la totalité de sa participation.

3.2.2.2 – Accessibilité des gares et PEM

L'État apporte un appui financier à la mise en accessibilité des gares ferroviaires nationales ou régionales jugées prioritaires selon les critères du Schéma directeur régional d'accessibilité – agenda d'accessibilité

programmée (Sd'AP) .

En 2023, la mise en accessibilité du passage souterrain de la **gare de Nantes** a été réalisée.

Au regard du très bon niveau d'avancement du Sd'AP, plusieurs gares – en dehors de ce Sd'AP – ont été identifiées comme pouvant être mises en accessibilité du fait de leur situation géographique et de leur importante fréquentation. Ce financement a été inscrit dans le protocole d'accord sur l'avenant au CPER 2021-2027 volet « infrastructures de transport et mobilités » :

- Les travaux de mise en accessibilité de la **gare du Mans** (Sd'AP) pour un montant total de 3,930 M€. L'État a engagé la totalité de sa participation en 2023, soit 1,965 M€.
- Les travaux de mise en accessibilité de la **gare de la Ferté-Bernard** (hors Sd'AP) pour un montant total de 4,090 M €. L'État a engagé la totalité de sa participation en 2023, soit 1,023 M€.
- Les études amont pour la mise en accessibilité des gares – hors Sd'AP – de **Pontchâteau** pour un montant total de 2,8 M€ sont prévues sur la période 2023-2027.

3.2.2.3 – Fret ferroviaire

Le Plan de relance a permis de financer les travaux de rénovation des 30 kms de **voie ferrée dédiée au fret en Sablé-sur-Sarthe et Château-Gontier**, préservant ainsi les 85 kt de circulation annuelle, pour un montant de 33,9 M€ dont 11,9 M€ de part État. Les travaux ont débuté mi-2023 et la mise en service est prévue mi-2024.

Le protocole prévoit une subvention de 18 M€, à parité entre l'État et la Région pour le développement du fret ferroviaire. Ainsi, afin de répondre à l'objectif de doublement de la part du fret ferroviaire à horizon 2030 de la Stratégie Nationale pour le Développement du Fret Ferroviaire (SNDFF), l'État et la Région ont prévu de soutenir la création et le développement des plateformes de transport combiné et la création et la modernisation des Installations Terminales Embranchées (ITE), ainsi que l'automatisation de l'accès au réseau ferré portuaire, le Priory.

3.2.3 – SERM Nantes, Angers, Le Mans

106,4 M€ sont inscrits au CPER dont 74,7 M€ contractualisés par l'État et la Région des Pays de la Loire

Le Président de la République a annoncé, fin 2022, vouloir développer des services express régionaux métropolitains (SERM ou RER métropolitains) comme alternative à la voiture dans une dizaine de métropoles françaises, avec notamment la volonté d'accélérer des projets existants. Ils consisteront notamment en une offre TER cadencée, fréquente, continue sur une journée élargie et coordonnée avec les autres modes de transport, avec une tarification intégrée entre les différents transports urbains/périurbains.

La Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole et Saint-Nazaire agglomération sont pleinement engagés dans un projet de développement d'un service express régional métropolitain. Le dialogue et la dynamique de travail s'amorcent dans les deux autres métropoles régionales afin d'explorer les perspectives de développement de SERM.

3.2.4 – Opérations portuaires

112 M€ sont inscrits au CPER dont 65,37 M€ contractualisés par l'État et la Région des Pays de la Loire. A cela s'ajoutent 2,2 M€ de crédits valorisés par l'État

Le protocole d'accord sur l'avenant au CEE 2021-2027 volet « Infrastructures de transport et mobilités » prévoit un soutien financier pour six opérations d'investissement portuaire dont deux majeures à savoir :
— le quai en eau profonde dédié à l'éolien en mer (EOLE) estimé à 35 M€ dont 15M€ État et 15 M€ Région

— la modernisation de la forme-écluse Joubert, utilisée pour la logistique portuaire XXL, la construction et la réparation navale estimée à 32 M€ dont 6 M€ État et 6 M€ Région.

Les quatre autres opérations concernent la régénération des ouvrages mobiles, formes et écluses de Saint-Nazaire, la poursuite des plateformes logistiques « Plug & Play » ou « clés en mains » et des capacités logistiques de Montoir, la régénération des postes rouliers de Montoir, et les études et la préparation des parcelles pour le développement de nouvelles énergies comme le courant de quai, l'hydrogène, l'e-carburant, le captage de CO₂.

- **Études d'opportunité pour le développement du fret ferroviaire (virgule de Savenay)**

La convention relative à l'étude d'opportunité économique portée par le Port et la convention relative à l'étude de faisabilité technique portée par SNCF Réseau ont été signées le 27 décembre 2021. La synthèse des deux études, réalisée par le Port, a été livrée fin 2023 et a conclu, du fait du faible potentiel pour le trafic fret, au rattachement des suites de l'étude au grand projet des Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire pour objectiver le potentiel voyageurs.

- **Études relatives à l'infrastructure pour l'éolien offshore à Saint-Nazaire**

Le projet « Développement d'une infrastructure pour l'éolien flottant à Saint-Nazaire » prévoit la construction d'un quai à haut renforcement (30 t/m² contre 15 t/m² aujourd'hui) de 5 ha sur un linéaire de 700 m avec un tirant d'eau de 14 m de profondeur en bord à quai à Saint-Nazaire, en aval du pont de Saint-Nazaire, entre la forme Joubert et la forme C des chantiers de l'Atlantique. Le budget de l'opération est estimé à minima à 150 M€ pour lequel le Port a sollicité un financement européen et un financement de l'État au titre de France 2030, incluant le Plan d'Investissement d'Avenir (PIA 4). Les études financées consistent en la première phase d'acquisition de données, indispensables pour réaliser le dossier d'autorisation puis les travaux. Il s'agit de financer les études de marché et les impacts socio-économiques, les études techniques, les études environnementales et les dossiers d'autorisation. La mise en service de ce nouveau quai est prévue courant 2028.

Le projet nazairien de base logistique du grand port : EOLE,

Le projet de quai et base logistique du grand port, nommé EOLE, consiste à offrir une infrastructure pour l'assemblage des éoliennes flottantes qui seraient deux fois plus grandes que les éoliennes du parc du banc de Guérande, sur les flotteurs ainsi que le stockage des différents composants, sachant que l'état de l'art technologique n'est pas encore stabilisé.

Il s'agit de réaliser un quai de 750 mètres de long minimum avec une résistance d'au moins 15 t/m² démarrant à 5 m du bord à quai et sur une profondeur de 16 m, adossé à 20 ha de terre-plein permettant d'organiser la logistique liée à l'intégration des éoliennes.

La livraison du projet est prévue en 2029 et le montant est estimé à 150 M€ à ce stade.

Les études de courantologie, d'agitation et hydro-sédimentaires, rapprochées des derniers résultats des études techniques et logistiques, ont permis en 2023 de définir un scénario dit de référence du projet. De nombreux inventaires environnementaux nécessaires à la réalisation de l'étude d'impact ont été lancés. Les résultats de ces études sont attendus pour la fin de l'année 2024.

Cette opération est inscrite dans le protocole d'accord relatif au volet mobilités du contrat de plan État-Région 2023-2027 à hauteur de 35 M€ dont 15 M€ de l'État et 15 M€ de la Région. Cette enveloppe permettra d'amorcer le plan de financement de la phase travaux qui devrait débuter en 2026/2027.

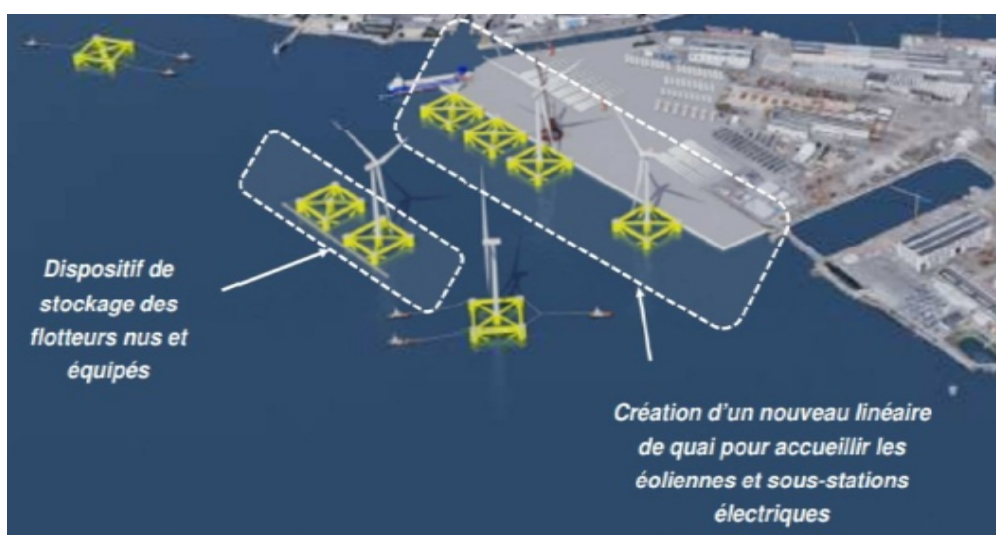


Illustration du projet de quai à Saint-Nazaire avec son dispositif de stockage des flotteurs d'éoliennes. Crédits Port de Nantes Saint-Nazaire

3.2.5 – Opérations fluviales

1,5 M€ sont inscrits au CPER dont 1,5 M€ contractualisés par l'État

Le transport fluvial émet 4 à 5 fois moins de GES à la tonne transportée que le transport routier, et consomme également jusqu'à 4 à 5 fois moins d'énergie. Qui plus est, le transport fluvial contribue à la diminution de l'accidentologie routière et à la décongestion des axes routiers. A ce titre, il peut aider à contribuer à la mise en place des zones à faibles émissions.

Il s'agira sur la durée du CPER d'identifier le potentiel de développement de nouvelles infrastructures fluviales notamment sur la Loire, en amont de Nantes (étude estimée à 0,1 M€). Parmi celles-ci, VNF étudiera la rénovation et remise en service de l'ancienne cale de San Francisco à Nantes, estimée à 1,4 M€.

3.2.6 – Modes actifs

Le CPER comporte un nouveau volet de mobilité consistant en l'aménagement d'itinéraires cyclables ayant notamment une vocation vélotouristique (dont les projets inscrits au schéma national ou régional des véloroutes).

48 créations ou sécurisations d'itinéraires cyclables ont été identifiées pour un montant de 121,4 M€ inscrits au CPER, dont 29,2 M€ contractualisés par l'État et 10,2 M€ contractualisés par la Région. Les itinéraires cyclables de rabattement vers les gares seront également financés à hauteur de 7,5 M€ par la Région.

Enfin, 18 projets d'aménagements cyclables sont valorisés par l'État à hauteur de 6,5 M€ au titre de l'appel à projets n°6 du Fonds Mobilités Actives.

3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes – Atlantique

22,3 M€ sont inscrits au CPER dont 13,6 M€ contractualisés par l'État et 4,4 M€ par la Région Pays de la Loire. A cela s'ajoutent 37,6 M€ de crédits valorisés par l'État en faveur des transports collectifs.

- **Schéma directeur d'accessibilité du secteur de Nantes Atlantique**

Le protocole d'accord pour le volet « Infrastructures de transport et mobilités » du CPER prévoit une contribution exceptionnelle de 4 M€ supplémentaires au titre du contrat d'avenir pour la desserte de

l'aéroport Nantes Atlantique, qui permet à l'État d'apporter jusqu'à 60 % du montant total des travaux.

Les maîtrises d'ouvrage des différents modes de transports s'organisent pour le lancement des projets dans leur périmètre respectif :

- SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions pour la création de la halte ferroviaire Nantes Atlantique sur la ligne Nantes-Pornic/Saint-Gilles-Croix-de-Vie ;
- Nantes Métropole pour les infrastructures liées au bus à haut niveau de service (BHNS) depuis la gare et les aménagements d'intermodalité ;
- la DIR Ouest pour l'aménagement des voies d'entrecroisement sur le périphérique.

Les études relatives aux infrastructures BHNS et à la création de la halte ferroviaire se poursuivent.

Sur le volet routier, les 8,1 M€ contractualisés pour réaliser les voies d'entrecroisement entre les portes de Bouguenais et Retz (scénario mixte VE/VRTC) permettront de financer les travaux prévus pour 2026-2027. Fin 2023, 800k€ de crédits ont été affectés sur cette opération pour les études financées dans le cadre du SDAGT de Nantes (convention CPER contrat d'avenir). Ils n'apparaissent donc pas dans le tableau du CPER 23-27.

- **Halte ferroviaire Nantes Atlantique**

Dans le cadre du lancement des études préliminaires relatives à la halte Nantes Atlantique, des entretiens ont été conduits en 2023 par SNCF Gares & Connexions avec les partenaires, les communes concernées ainsi que l'exploitant aéroportuaire pour recenser les besoins liés à cette future halte. Les 3 scénarios d'implantation de la halte feront l'objet d'une validation en comité de pilotage en 2024. Les premières hypothèses de calendrier prévoient une mise en service à l'horizon 2030.

- **Bus à haut niveau de service (BHNS) entre la gare et l'aéroport**

Les études préliminaires relatives à la création d'une infrastructure en site propre sur la route de Pornic ont été restituées au 1^{er} semestre 2023 et les études d'avant-projet ont été lancées au 2^e semestre. Les études de faisabilité concernant le parcours extra-périphérique du BHNS sur la voie métropolitaine (VM) 85 seront lancées au 1^{er} trimestre 2024.

3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports

37,67 M€ de crédits valorisés par l'État sont inscrits au CPER pour les transports collectifs en site propre (TCSP), auxquels s'ajoutent 250 k€ de financements Etat pour la réfection de la piste de l'aérodrome de Laval.

Les crédits "TCSP" correspondent au 4^{ème} appel à projets de l'État (ministère des transports) en faveur des transports collectifs en sites propres et de projets de pôles d'échanges multimodaux. En Pays de la Loire, **9 projets ont été désignés lauréats** pour 37,67 M€ de subvention.

Dans ce cadre, **3 projets** ont fait l'objet de conventions de financement en 2023 pour un total de **11,08 M€ de subventions**, délivrées par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France :

- **Centre technique et d'exploitation de Nantes Métropole à Babinière**

Un montant de 2,13 M€ a été accordé à Nantes Métropole pour la réalisation à horizon 2025 d'un centre technique et d'exploitation à Babinière. La convention a été signée en janvier 2023. Ce projet fait suite de l'acquisition de nouvelles rames de tramway plus longues destinées à accompagner une hausse des circulations de tramway dans le cadre de projets de développement du réseau nantais.

- **Projets de transports collectifs sur le territoire de Le Mans Métropole**

Deux conventions de financements relatives aux projets lauréats sur le territoire de Le Mans Métropole ont été signées en 2023, concernant :

- l'aménagement de trois Chronolignes (C4, C5 et C6) afin de desservir les communes du Mans et de Coulaines, pour une subvention de 6,88 M€, avec une mise en service prévisionnelle en 2028 ;
- l'augmentation de la capacité voyageurs des deux lignes de tramway T1 et T2 avec un allongement des rames de tramway, pour une subvention de 2,07 M€, dont la mise en service est prévue en 2025.

VOLET THEMATIQUE 4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires

Au cœur des objectifs du CPER 2021-2027 figure la nécessité de préserver le modèle de développement ligérien qui a fait sa force au cours des dernières décennies : un aménagement du territoire équilibré, la préservation d'un cadre de vie de qualité, l'attention aux plus fragiles et la force de l'engagement civique au plus près des territoires.

Sur ce volet, 1,65 Mds€ sont inscrits au CPER dont 493,5 M€ contractualisés entre l'État (218,8 M€) et la Région (274,7 M€).

4.1 – Cohésion territoriale

L'armature territoriale en Pays de la Loire présente la particularité d'être équilibrée avec un maillage fin de villes et de bourgs qui organisent l'espace régional. Elle est cependant caractérisée par des évolutions profondes qui tendent à faire évoluer les équilibres traditionnels (développement résidentiel, commercial et économique en périphérie, perte d'attractivité dans les franges régionales,...).

Le constat de ces évolutions qui génèrent des disparités sur le territoire régional en matière d'accès aux services et aux équipements, de mobilités, de revenus ou encore en matière de logements motive une intervention renouvelée, renforcée et coordonnée de l'État et de la Région au travers notamment de la mobilisation de leurs dispositifs contractuels territoriaux.

Par ailleurs le volet territorial du CPER 2021-2027 intègre deux objectifs spécifiques développés ci-dessous : la résorption des friches et l'accompagnement du territoire de Cordemais.

455,1 M€ sont inscrits au CPER dont 386,6 M€ contractualisés entre l'État (176,6 M€) et la Région (210 M€).

4.1.1 – Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées

4.1.1.1 – Soutien aux territoires ruraux et péri-urbains

L'État et la Région interviennent en complémentarité dans la mise en œuvre des différents dispositifs d'accompagnement des dynamiques territoriales

Les crédits mobilisés par l'État soutiennent pour l'essentiel la revitalisation des territoires à travers les programmes Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV), France Services et les projets inscrits dans le cadre d'un CRTE. Les principaux domaines d'intervention concernent la santé et l'offre de soins via l'aménagement de maisons de santé, l'accessibilité aux services publics, la transition écologique ou encore les services aux publics via l'aménagement d'équipements sportifs, d'accès à la culture et d'infrastructures favorisant les mobilités douces. Ce soutien se traduit à la fois en subventions d'investissement, au fonctionnement (France services) et à l'ingénierie avec le financement de 53 chefs de projets PVD.

En 2023, l'État a engagé 19,2 M€ (FNADT, DSIL) au titre du CPER pour soutenir ces politiques.

La Région des Pays de la Loire a adopté en décembre 2022 une nouvelle feuille de route dédiée aux territoires sur la période 2023-2026 afin de les accompagner dans leur développement et leur attractivité. La politique territoriale régionale, mise en œuvre dans le cadre du Pacte régional stratégique, vise à soutenir les projets d'investissement des intercommunalités, des communes et centralités autour des quatre priorités régionales : l'emploi/économie, la jeunesse, la transition écologique et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ainsi, en 2023, 18 projets ont bénéficié d'un soutien régional pour un montant total de 1,174 M€ au titre du

soutien aux communes jouant un rôle de centralité.

Par ailleurs, au titre de la politique contractuelle avec les intercommunalités (Contrats Pays de la Loire 2026), 25 M€ qui ont été programmés au profit de 17 territoires. Enfin, la Région soutient également des réseaux des partenaires (URCAUE, Agence d'urbanisme,...) afin que ces derniers puissent mettre leur expertise aux services des territoires.

Requalification des rues commerçantes de la République, Dr Audé et Blossac à Fontenay le Comte

Le projet consiste en la restructuration et l'embellissement des rues de la République, du Docteur Audé et Blossac, afin d'accompagner la dynamique commerciale et l'attractivité du centre-ville.

L'opération d'aménagement de l'artère centrale et emblématique de la ville, située à un emplacement stratégique, constitue un des projets phare de réhabilitation du centre-ville. Il s'inscrit dans l'axe 4 du programme Action Cœur de Ville, dédié à l'amélioration du cadre de vie, dont Fontenay-le-Comte fait partie.

Avec une opération de requalification complète, le projet permettra à la fois de renforcer la continuité et la lisibilité du parcours commerçant, tout en améliorant le cadre de vie via la végétalisation, l'harmonisation du traitement de l'espace public et l'aménagement d'espaces collectifs.

L'intégration des mobilités actives et l'apaisement de la circulation sont également des éléments majeurs du projet, via l'aménagement de pistes cyclables, le renforcement de la place des piétons ainsi que la réorganisation des stationnements.

La procédure d'attribution des marchés de travaux ayant été réalisée fin 2023, les travaux ont débuté en ce début 2024 pour une durée d'un an et demi. La livraison du projet est prévue au printemps 2025.

Le coût de l'opération est estimé à 2,52 M€ financé à hauteur de 459,1 k€ par l'État, 155,1 k€ par la Région, 200 k€ par le Département de Vendée, 1,446 M€ par la commune de Fontenay-le-Comte et 260 k€ par la Communauté de communes du Pays-de-Fontenay-Vendée.

Au 31 décembre 2023, l'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation.



Premières images du projet de la rue de la République -©CABINET MOSS/Ville de Fontenay-le-Comte

4.1.1.2 – Soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville

En complément des crédits gérés directement par l'ANRU au titre des opérations d'intérêts national en Pays de la Loire (289 M€), 61,6 M€ de crédits ANRU sont inscrits au CPER pour financer les 9 projets d'intérêt régional pilotés par le préfet de région. Les projets retenus visent à améliorer le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver les quartiers et stimuler le développement économique grâce à des opérations de destruction-reconstruction, de réhabilitation et de relogement des habitants. 25,467 M€ ont été engagés par l'État en 2023 dont 12,352 M€ de subventions ANRU et 13,114 M€ de prêts bonifiés d'Action Logement.

La Région des Pays de la Loire est partenaire des collectivités et de l'État dans les programmes de rénovation urbaine situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle a également adopté le fonds de soutien Action Cœur de Ville et Contrat de Ville en décembre 2022, afin de soutenir les projets dans ces quartiers. Dans ce cadre, 2 projets ont été soutenus en 2023 à hauteur de 266 k€ sur la communauté urbaine de Le Mans Métropole. La Région des Pays de la Loire est également signataire des nouveaux Contrats de Villes en tant que partenaire.

Le **centre de ressources politique de la ville inter-régional Bretagne/Pays de la Loire**, « RésO Villes » assure trois missions socles :

- contribuer à l'animation technique des réseaux d'acteurs ;
- accompagner la montée en compétences des acteurs locaux ;
- capitaliser et diffuser les connaissances et retours d'expériences.

En 2023, RésO Villes a poursuivi ses travaux de mise en réseau et de montée en compétence des acteurs ligériens de la politique de la ville par des formats mixtes, adaptés et modulables : distanciel, présentiel et nombreux outils numériques.

Ces axes généraux se sont traduits en 2023 par la mise en œuvre des actions suivantes :

- développement économique et création d'emplois : enjeux et impacts du changement climatique, tiers-lieux et emploi, métiers et transition, construire et animer un processus de coopération économique, filières économiques à l'échelle des quartiers...
- développement urbain : enfants et espaces publics, animation des réseaux « centre de ressources de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité » (GUSP), rez de chaussée et abords d'immeubles...
- cohésion sociale : animation des réseaux PRE (programme de réussite éducative et cités éducatives, la santé dans les quartiers populaires, l'égalité femmes/hommes, culture, illettrisme...
- transitions : ateliers « la fresque du climat », quartiers en transition...
- sécurité et quartiers populaires : publication d'un recueil d'expérimentation, ateliers à destination des élus et des conseillers citoyens...
- publications : 20 portraits de jeunes, 20 portraits de seniors, de 20 portraits de sportifs...

À ces missions socles s'est ajoutée en 2023 l'organisation d'une journée thématique consacrée à la tranquillité publique visant à mettre en mouvement les acteurs locaux pour améliorer le bien vivre ensemble. Cette action est également soutenue par des crédits complémentaires du programme 147 « Politique de la Ville » (12 k€).

Au 31 décembre 2023, l'État et la Région ont engagé 112,36 M€ (dont 95,39 M€ État et 16,97 M€ Région), pour accompagner la revitalisation des territoires et la politique de la ville, soit 29,1 % des crédits contractualisés. Par ailleurs, l'État a mobilisé 45,318 M€ au titre de la relance.

4.1.2 – Résorption de friches

L'État mobilise sur la durée du CPER 2021-2027, 2,5 M€ pour accompagner les projets de résorption de friches s'inscrivant dans le cadre de projets de renouvellement urbain intégrés dans un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA). Par ailleurs dans le cadre de l'accord de relance État et Région, le contrat a prévu de mobiliser respectivement 10,2 M€ et 2M€ sur 2020-2022, en complément des crédits contractualisés.

En 2021 et 2022, trois appels à projets « fonds Friches - recyclage urbain » lancés par l'État, dotés d'une enveloppe totale de 26,3 M€ sur le BOP 362, au lieu des 12,7 M€ initialement prévus, avaient permis de retenir 81 lauréats en Pays de la Loire, portant ainsi à 100ha la surface de friches recyclées en région. Un quatrième appel à projets, non intégré au CPER, a été lancé par l'État début 2023 dans le cadre du fonds vert. Doté d'une enveloppe de 11,63 M€ sur le programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », cette mesure du Fonds vert a bénéficié à 33 projets (dont 5 sur des sites ex-ICPE relevant de l'ADEME), représentant 57ha.

Concernant l'accompagnement des projets intégrés dans un projet partenarial d'aménagement, le PPA "initial" du Mans, dont la signature est antérieure au CPER, n'était pas éligible à cette enveloppe mais d'éventuels avenants à ce même PPA pourraient y prétendre. D'autres territoires sur lesquels des PPA ont pu être évoqués sans être concrétisés à ce stade pourraient prétendre à cette enveloppe pluriannuelle

4.1.3 – Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire

Pour accompagner les différents projets visés dans le « Pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire », signé le 17 janvier 2020, l'État mobilise une enveloppe de 10 M€ valorisée dans le CPER 2021-2027. Une enveloppe de 3 M€ (État) est par ailleurs inscrite au CPER pour financer l'aménagement du Port de la Turballe.

Au 31 décembre 2023, l'État a engagé 7,2 M€, dont 5,2 M€ au titre du Pacte de Cordemais, soit 55 % des crédits inscrits. La Région accompagne également les différents projets au travers de ses différentes politiques publiques.

Suite aux annonces du Président de la République sur le fonctionnement au charbon de la centrale thermique de Cordemais jusqu'à 2027 et sa conversion à la biomasse au-delà, le préfet a réuni le 8 décembre l'ensemble des signataires du pacte. Des financements publics significatifs, s'ajoutant à ceux du CPER, ont été annoncés pour la transition du site : l'Europe, l'État et la Région Pays de la Loire mobilisent ensemble 132 M€ pour des nouveaux projets. Notamment, l'État et la Région ont officialisé leur soutien au projet de production de combustible biomasse ECOCOMBUST à hauteur de 85 M€ maximum hors CPER.

Au 31 décembre 2023, 49 % des crédits inscrits au contrat sur le volet Cohésion territoriale (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés par l'État et la Région (223 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 41,5 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été programmés (160,31 M€).

4.2 – Santé

Les axes identifiés portent sur l'accès à l'offre de santé, l'accompagnement des territoires où la démographie des professionnels de santé est difficile, le soutien aux projets structurants et innovants permettant de renforcer la qualité de l'offre, et la montée en puissance des formations sanitaires et sociales.

463 M€ sont inscrits au CPER dont 442 M€ État (140,5 M€ relance et 301,5 M€ valorisés) et 21 M€ Région (crédits contractualisés).

4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires

4.2.1.1 – Soutenir le déploiement de la télémédecine

En cohérence avec la stratégie régionale de l'ARS Pays de la Loire, la Région accompagne des projets de déploiement territorial de la télémédecine dans le cadre d'un Fonds régional « télémédecine et équipements numériques en santé ». Les projets médicaux de télémédecine ont vocation à s'intégrer aux projets de santé des territoires.

Dans cette logique, l'idée est de favoriser l'émergence de projets territoriaux, à partir de l'analyse des besoins de la population et de tous les acteurs en santé, en co-portage et co-financement avec les collectivités et les autres partenaires du territoire.

Au 31 décembre 2023, l'État (ARS) a engagé la totalité de son enveloppe inscrite au CPER, soit 3 M€, pour financer l'ingénierie et l'équipement des établissements et professionnels de santé. Cette enveloppe a été engagée en totalité dès 2022 et tous les crédits inscrits par l'État ont été mandatés. De son côté, la Région a engagé 30 k€ en 2023.

Par ailleurs, il est à noter que la Région mobilise des fonds européens pour des projets de santé. Ainsi, dans le cadre de la programmation 2021-2027 du FEDER, plusieurs projets de déploiement d'équipements de télémédecine devraient être accompagnés à partir de 2024.

4.2.1.2 – Soutenir la création de maisons de santé pluriprofessionnelles

Un des enjeux principaux de l'accès aux soins est d'encourager le maintien et l'installation durable des professionnels de santé. Leur regroupement au sein de maisons de santé pluriprofessionnelles, d'équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient, de centres de santé pluriprofessionnels ou d'organisations innovantes, dans le cadre d'un projet commun de santé sur le territoire, en concertation étroite avec l'ARS, est un levier d'action fortement plébiscité

Au 31 décembre 2023, 2,6 M€ ont été engagés par l'État, dont 0,729 M€ en 2023, en complément des crédits du volet « Cohésion territoriale » mobilisés sur cet enjeu, notamment pour financer l'écriture des projets de santé, la structuration des équipes ou encore le soutien au démarrage. Au 31 décembre 2023, 3,66 M€ ont été engagés par la Région dont 1,386 M€ en 2023.

Centre hospitalier de Laval (CHL) – Création d'un Campus des professionnels de santé

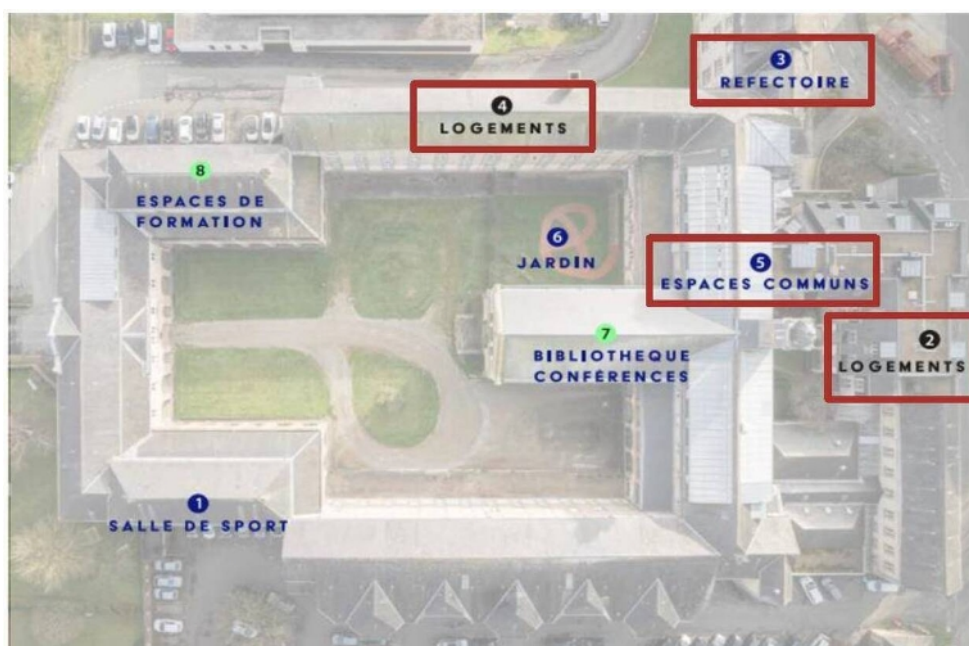
Dans le cadre du Plan Région Santé 2022-2028, prévoyant notamment des mesures concernant les conditions de vie des étudiants en santé, la Région a décidé d'accompagner financièrement le projet de Campus Santé porté par le Centre hospitalier de Laval (CHL) à hauteur de 250 k€, le Département de la Mayenne et Laval agglomération apportant également respectivement un soutien financier à hauteur de 500 k€ et 200 k€, ainsi que l'ARS à hauteur de 100 k€ pour ce projet évalué globalement à 1,710 M€

Il s'agit de créer un « Campus des professionnels de santé » sur le site du centre hospitalier, en proposant un même lieu existant mais rénové, un campus regroupant :

- trois internats représentant une capacité de 60 hébergements (studios et chambres individuelles) : 33 logements au « Rocher Fleuri », 14 logements « Acacias » et 13 logements « les Blés d'or »,
- un réfectoire d'une capacité de 100 places,
- deux lieux de vie collectifs.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale du CHL d'améliorer les conditions d'accueil de ses internes en proposant des logements, une restauration et des lieux de vie de qualité. À ce jour, l'hôpital accueille une quarantaine d'internes et avec ce projet, il souhaite doubler cette capacité d'accueil, voir à terme accueillir des internes de médecine de ville et des stagiaires paramédicaux. En effet, pour répondre notamment à la montée en puissance de la territorialisation des études de santé et à la dynamique de la Faculté de santé d'Angers déclinée au travers son plan Territoires universitaires de santé dont bénéficie le CHL, il s'agit de proposer des conditions d'hébergement de qualité pour capter de nouveaux professionnels de santé sur ce territoire en tension. Par ailleurs, la mise en place de la 4^e année d'internat pourra s'accompagner d'une augmentation des stages des internes proposés à Laval.

Globalement, ce projet de Campus Santé peut s'avérer être attractif pour le territoire lavallois pour de futurs professionnels de santé ayant passé leur stage dans de bonnes conditions. De plus, ce projet prévoit de doubler la capacité d'accueil des internes (80 internes à terme). Le bâtiment a été inauguré le 30 novembre 2023.



Vue d'ensemble du site du Rocher-Fleuri – Ce qui est prévu à terme pour accueillir les internes en médecine d'ici à 2024
Sources : Laval Agglomération

4.2.1.3 – Renforcer l'offre de formation en infirmiers et aides-soignants

La nécessité d'organiser la continuité des soins et le vieillissement de la population impliquent de conforter l'offre de formation, en particulier pour les soins et l'accompagnement de proximité réalisés par les infirmiers, les aides-soignants et les accompagnants éducatifs et sociaux.

Dans le cadre du Plan de relance, l'État a apporté son soutien aux Régions pour accompagner la création de

places supplémentaires dans les instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI) et d'aide-soignant (IFAS). L'État a engagé la totalité de sa participation, soit 8,35 M€. Au 31 décembre 2023, la Région a engagé 15,88 M€ sur cet enjeu.

4.2.2 – Soutenir l'investissement dans les établissements de santé

242 M€ de crédits État sont inscrits au titre du CPER pour soutenir l'investissement dans les établissements de santé, dont 132,1 M€ de financements du Ségur de la santé et 110 M€ du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés. A titre exceptionnel, les crédits « Ségur » inscrits sur 2021-2022 couvrent la période 2021-2025, ils feront donc l'objet d'engagements les prochaines années

Au 31 décembre 2023, 63,14 M€ de crédits du « Ségur de la santé » ont été engagés, soit 48 % des crédits inscrits, pour soutenir l'investissement du quotidien des établissements de santé (public et privé). Les opérations financées ont visé l'achat ou le remplacement de matériel et d'équipements et la réalisation de petits travaux pour améliorer les conditions de travail et l'accueil des patients dans les établissements de santé.

Par ailleurs, 48,54 M€ ont été engagés par l'État au 31 décembre 2023 dont 40,9 M€ dans le cadre du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés et 7,7 M€ pour la création du centre de cancérologie de la Sarthe au Mans. La Région a engagé 1,43 M€ au 31 décembre 2023 pour soutenir l'investissement dans les établissements de santé.

Centre hospitalier universitaire d'Angers (CHUA) – Projet Convergences

Le CHU d'Angers poursuit la modernisation de ses différents services, regroupe sur un site unique des plateaux techniques hyperspécialisés (bloc opératoire, chirurgie de recours, imagerie interventionnelle, réanimation...) pour renforcer son opérationnalité et répondre à ses missions de recours pour l'hémi-région Est des Pays de la Loire.

Convergences résout une partie des contraintes d'un site pavillonnaire et transforme l'organisation des flux au sein du campus hospitalier avec des parcours de soins simplifiés et plus lisibles pour les patients et les professionnels. L'ouverture vers la ville sera matérialisée par deux façades bien distinctes pour un accès simplifié aux soins et une prise en charge plus rapide :

- Une façade dédiée aux urgences
- Une façade dédiée aux accès publics et aux activités programmées

C'est ainsi un programme immobilier sur 15 ans, de 460 millions d'euros d'investissement, qui a été élaboré par l'établissement. Il se déploiera en 3 phases successives (2029, 2033, 2037) tout en répondant à l'obligation de garantir le maintien de toutes les activités durant les travaux.

Dans le cadre du Plan Région Santé 2022-2028, prévoyant notamment des mesures concernant l'investissement dans les établissements de santé, l'ARS a décidé en 2023 d'accompagner financièrement la première phase du programme Convergences porté par le CHU d'Angers à hauteur de 65 M€, dont 38 M€ au titre du CPER pour ce projet évalué globalement à 232 M€.

Cette première phase prévoit :

- Une mise en service d'un premier bâtiment en 2029 ;
- La réalisation d'un bâtiment de 4 niveaux + locaux techniques + hélistation en terrasse ; 35 000 m² ;
- 50 lits de soins critiques (réanimation, etc.) ;
- 45 places (chirurgie ambulatoire) ;

- 18 blocs opératoires (+ 4 salles d'opération en réserve) ;
- Bloc d'endoscopie de 8 salles + un plateau complet d'imagerie diagnostic et interventionnelle ;
- Au moins 800 professionnels exerçant sur site.



Vue d'ensemble du CHU d'Angers – Sources : CHUA

4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes

Au titre du CPER 2021-2027, l'État apporte un financement de 185 M€ à la construction du futur CHU (sur un financement total État de 430 M€). Au 31 décembre 2023, l'État a engagé la totalité de sa participation prévue au CPER. Depuis le début du CPER, 213,5 M€ ont été engagés par l'État sur ce projet, dont 182,5 M€ en 2023, largement au-delà des crédits inscrits dans le CPER.

En parallèle, l'État participe aux volets « formation » et « recherche » du projet via la création de la nouvelle Faculté de Santé et d'un nouvel institut de recherche en santé IRS 2020 (cf. plus haut, partie 2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore)

Au 31 décembre 2023, 75,3 % des crédits inscrits au contrat sur le volet "Santé" (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés par l'État et la Région (348,8 M€ dont 209 M€ en 2023).

Au titre des crédits contractualisés, la totalité des crédits inscrits par l'État et la Région ont été programmés (21 M€).

4.3 – Formation, emploi et apprentissage

Les enjeux identifiés par l'État et la Région dans le cadre de la stratégie régionale s'articulent autour de 5 axes auxquels le CPER 2021-2027 s'attachera à répondre :

- Encourager l'expérimentation de solutions innovantes pour le recrutement et la gestion des ressources humaines par les entreprises ;
- Enrichir l'offre des formations proposées aux actifs ligériens, et en particulier aux demandeurs d'emploi et aux publics les plus éloignés de l'emploi ; en particulier développer des parcours « sans couture » avant, pendant et après la formation ;
- Favoriser la connaissance réciproque et faciliter la rencontre entre les entreprises et leurs futurs salariés ;
- Lever les freins périphériques à l'emploi ;
- Créer les conditions d'une coopération durable entre les acteurs institution

635,2 M€ sont inscrits au CPER dont 24,8 M€ contractualisés entre l'État (11,6 M€) et la Région (13,2 M€) pour accompagner l'évolution des besoins des entreprises et des personnes et favoriser l'attractivité des métiers. Par ailleurs, la Région valorise 189 M€ pour soutenir le développement de l'apprentissage. Enfin, l'État et la Région valorisent 377,5 M€ dont 171,5 M€ État et 206 M€ Région, pour déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences, auxquels s'ajoutent 32,7 M€ de crédits relance État pour financer les formations supplémentaires du plan #1 jeune 1 solution.

4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins de formation des entreprises et des personnes, et favoriser l'attractivité des métiers

4.3.1.1 – CARIF-OREF / ORCI

12,7 M€ sont contractualisés entre l'État (11,6 M€) et la Région (13,2 M€) pour soutenir les Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif), les Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Oref) ainsi que l'Observatoire Régional des Compétences Industrielles (ORCI) portés par l'État et la Région.

En 2023, l'ORCI a poursuivi ses travaux pour contribuer à une meilleure connaissance des métiers industriels et des besoins en compétences des entreprises par le renouvellement de l'enquête annuelle sur les besoins en recrutement des entreprises de l'Inter-industrie, l'actualisation du panorama emploi-formation de l'Inter-Industrie des Pays de la Loire et la coanimation des groupes de travail dédiés aux dialogues et contrat d'objectifs sectoriel « Inter-Industrie ».

Au 31 décembre 2023, l'État et la Région ont engagé 5,242M€ (dont 2,186 M€ État et 3,056 M€ Région), soit 41,3 % des crédits inscrits.

Travaux du Cariforef sur l'observation des secteurs, dans le cadre des dialogues sectoriels



En 2023, le Cariforef des Pays de la Loire, et plus spécifiquement son pôle Aide à la décision institutionnelle et individuelle (PAD2i), dont la mission est d'observer au sens large la relation emploi-formation, a apporté son expertise dans le cadre de la démarche des dialogues sectoriels.

Ainsi, afin d'éclairer d'éléments objectifs les échanges entre les acteurs, des études descriptives ont été produites pour les différents secteurs, permettant de comprendre les emplois et les métiers exercés dans la région, les besoins de main d'œuvre d'aujourd'hui et de demain, les tensions rencontrées sur le

marché du travail. S'y est ajoutée une cartographie de l'offre de formation menant à ces métiers ainsi que des éléments statistiques relatifs à l'attractivité de cette offre, aux personnes formées et à leur insertion professionnelle.

Le pôle a favorisé l'appropriation de ces éléments d'éclairage par des séances de restitution dans différents groupes de travail et lors de la tenue des dialogues sectoriels avec les acteurs professionnels.

Enfin, des éléments de prospective ont été produits, pour chaque métier, dans chaque secteur et dans chaque territoire, afin d'apporter une aide à la décision à la Région et à l'État dans leurs orientations pour l'offre régionale de formation.

L'ensemble de ces travaux peuvent être consultés en cliquant sur le lien [ICI](#)

4.3.1.2 – ARACT

2,968 M€ sont contractualisés entre l'État (1,918 M€) et la Région (1,050 M€) pour financer l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

En 2023, l'essentiel de l'expertise de l'ARACT a été mobilisé pour travailler sur les problématiques de recrutement des entreprises ligériennes. Ses actions se sont déployées autour de 5 axes principaux :

- L'attractivité des conditions de travail et d'emploi dans les entreprises et les territoires ;
- L'inclusion, la professionnalisation et le maintien en emploi ;
- Les transitions numérique, écologique et les nouvelles formes de travail et d'emploi ;
- Les relations sociales et le management ;
- La promotion des conditions de travail (QVCT) et le renforcement du partenariat.

Au 31 décembre 2023, l'État et la Région ont engagé 1,221 M€ (dont 0,822 M€ État et 0,399 M€ Région), soit 41,2 % des crédits inscrits

4.3.1.3 – GPEC / EDEC

9,159 M€ sont contractualisés entre l'État (4,917 M€) et la Région (4,242 M€) pour accompagner les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et d'Engagement de Développement des emplois et des Compétences (EDEC).

En 2023, en lien avec les priorités nationales et régionales, les démarches GPEC/EDEC ont été portées par différents acteurs vers trois typologies d'actions :

- Le renforcement de l'observation sur les métiers du numérique et l'appui à des actions opérationnelles visant à renforcer l'attractivité de ces métiers (ADN Ouest) et l'accompagnement des entreprises à la transition numérique (OPCO AKTO) ;
- La professionnalisation des ressources humaines des entreprises en soutien à leurs transformations via le programme régional DINAMIC porté par la CCIR ;
- L'appui aux actions de GPEC au plus près des entreprises, notamment TPE/PME (ex : CC Erdre et Gesvres).

Au 31 décembre 2023, l'État et la Région ont engagé 5,463 M€ (dont 1,221 M€ État et 4,242 M€ Région), soit 59,6 % des crédits inscrits. La Région a engagé la totalité de son enveloppe prévue au contrat.

4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage

L'État et la Région, avec les partenaires réunis au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation (CREFOP), sont mobilisés afin de soutenir le développement d'une offre de formation en apprentissage de qualité en lien avec les territoires et leurs besoins.

La Région mobilise une enveloppe de 189 M€ de crédits valorisés à l'appui du développement de l'apprentissage dans le cadre des crédits délégués par l'État à la Région suite à la dernière réforme de l'apprentissage et de l'alternance.

En Pays de La Loire, 265 centres de formations proposent des formations par la voie de l'apprentissage, pour 65 000 apprentis. L'embauche d'un apprenti est soutenue par l'État à hauteur d'une prime de 6 000 € versée à l'entreprise.

En 2023, la Région a contribué au financement des Centres de formation des apprentis (CFA) quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle a identifiés le justifient avec 6 414 abattements des coûts de contrats d'apprentissage.

La Région a par ailleurs attribué des aides aux travaux et équipements des CFA pour améliorer les conditions de formation des jeunes et l'attractivité des formations répondant aux besoins des entreprises. Elle a ainsi soutenu de nombreux projets qui ont été livrés ou votés en 2023 : construction du Pôle formation UIMM à la Roche-sur-Yon (livré) et à Saint-Nazaire (voté), nouveaux locaux pour le CFA du CNAM en Vendée (livré), études de conception d'un nouvel internat au CFA agricole La Germinière (voté), installation d'une plateforme couverte au BTP CFA Saint-Herblain (voté)...

L'ensemble des acteurs parties prenantes, se réunissent régulièrement dans le cadre d'un groupe de travail EFOP, animé tous les trimestres par la DREETS pour partager leurs expériences en vue d'une amélioration continue des pratiques.

La feuille de route collective pour l'année 2023 a été prioritairement d'améliorer l'intégration des apprentis pour diminuer le taux de ruptures encore trop élevé. Des webinaires ont été organisés pour professionnaliser les centres de formation et leur donner une connaissance plus fine de l'offre du service public pour travailler sur les freins périphériques qui peuvent éloigner les apprentis de l'emploi. Des séquences d'échange ont été organisées sur la mobilité, l'intégration des apprentis en situation de handicap, l'égalité Femmes/Hommes, la prévention de la pauvreté.

Au 31 décembre 2023, la Région a engagé 72,573 M€, soit 38,4 % des crédits inscrits au CPER.

4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences

410,3 M€ sont inscrits au CPER pour déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, sur les années 2021 et 2022, dont 204,2 M€ de crédits État (32,7 M€ relance et 171,5 M€ valorisés) et 206 M€ de crédits valorisés Région.

L'année 2023 a été une année supplémentaire du Pacte régional d'investissement dans les compétences, initialement conclu pour la période 2019 – 2022.

Les fondamentaux juridiques du Pacte ont été maintenus avec un engagement financier socle de la Région légèrement revu à la baisse à hauteur de 95 M€ (socle précédent 103 M€) et un engagement additionnel de l'État à hauteur de 70 M€.

Ces 165 M€ ont permis la programmation de 25 695 places de formation à destination des demandeurs d'emploi, en baisse par rapport à la programmation 2022 mais restant supérieure aux réalisations 2022.

En termes de réalisation, 17 276 entrées ont été enregistrées en 2023, soit 67 % de la programmation. Cette réalisation partielle s'explique notamment par la situation conjoncturelle de l'emploi en Pays de la Loire qui conduit les demandeurs d'emploi à prioriser l'emploi direct plutôt que la formation.

Au 31 décembre 2023, l'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation prévue au contrat.

Au 31 décembre 2023, 79,6 % des crédits inscrits au contrat sur le volet « Formation, emploi et apprentissage » (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés par l'État et la Région (505,8 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 48 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été programmés (11,93 M€).

4.4 – Culture

Le CPER 2021-2027 rappelle l'importance attachée par l'État et la Région au développement des politiques culturelles pour préserver et valoriser le patrimoine historique, soutenir la création et la diffusion artistiques, proposer des formations supérieures de haut niveau aux métiers de la création et renforcer l'aménagement culturel du territoire et la diversification des publics.

80,3 M€ sont inscrits au CPER dont 45 M€ contractualisés entre l'État (22,5 M€) et la Région (22,5 M€) avec les priorités suivantes :

- Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire
- Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs
- Soutenir la création artistique et l'accès à la culture

L'avenant au CPER dédié à la culture et à la valorisation du patrimoine, signé le 31 août 2022, soutient vingt opérations emblématiques en Pays de la Loire.

Par ailleurs, l'État mobilise 17,8 M€ au titre de la relance et 2,5 M€ de crédits valorisés, auxquels s'ajoutent 15 M€ de crédits valorisés de la Région.

4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire

S'agissant de l'**Abbaye de Blanche Couronne**, à la Chapelle Launay (44), les travaux de restauration générale des extérieurs se poursuivent sur la base de l'autorisation de travaux délivrée en 2018. La rénovation du monument a fait l'objet d'une subvention 0,747 M€ en 2023 dont 0,227 M€ État et 0,520 M€ Région . Le Conseil départemental de la Loire Atlantique poursuit ses acquisitions foncières (bâties ou non bâties) et travaille à la définition d'un projet culturel pour faire de ce site un des points fort dans le département, en lien avec ses politiques publiques (non-imperméabilisation des sols, circulations douces).

Le **projet de restauration de la Collégiale Saint-Aubin, des remparts et de la porte Saint Michel à Guérande** a fait l'objet en 2022 d'une demande d'autorisation de travaux, délivrée en 2023, concernant une 7e tranche de travaux portant sur les remparts et estimée à 0,600 M€ €. Une subvention de 0,226 M€ a été attribuée par l'État en 2023. Un diagnostic de la collégiale, subventionné par l'État, a été commandé à l'architecte.

Concernant la **restauration de l'Abbaye de Cunault**, à Gennes Val de Loire (49), le phasage de l'opération a donné lieu à la définition de 2 phases : Phase 1 : toitures du chœur et du transept ; Phase 2 : clocher et toitures de la nef, façades du chevet. Les études de la première phase ont été engagées en 2023 à hauteur de 21 413 € financée par l'État. L'avant-projet sommaire (APS) a été validé par la DRAC en janvier 2024, les travaux de la première phase sont prévus en 2025 pour environ 1,5 M€ HT.

Le programme des travaux du CPER 21-27 à l'**Abbaye Royale de Fontevraud** reste à finaliser sur la base de diagnostics réalisés depuis 2018 portant sur la fin de l'Adap (Agenda d'Accessibilité Programmée), le noviciat, le logis des hôtes et le logis de l'abbesse. Le comité de pilotage s'est réuni pour lancer ces travaux. 2024 verra le recrutement d'une AMO pour la coordination et l'exécution des travaux pour la période 2024-2029. En 2023, la Région a programmé une subvention de 4,5 M€ pour les travaux d'accessibilité au titre des crédits contractualisés, auxquels s'ajoutent 2,5 M€ de crédits valorisés pour les travaux d'amélioration d'accueil des visiteurs et collaborateurs, et la création de vitraux.

Le programme de la **restructuration du Muséum d'histoire naturelle de Nantes** est établi et le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé à l'automne 2023. Le jury final doit se réunir début avril pour sélectionner la maîtrise d'œuvre.

Concernant le **Musée d'art moderne et contemporain à l'Abbaye de Sainte Croix**, aux Sables d'Olonne (85), le jury du concours pour la maîtrise d'œuvre, réuni en juin 2023, a retenu l'équipe Wilmotte et Associés. Le projet est dans sa phase Avant-Projet Sommaire.

Pour ces deux dernières opérations, une 1^{re} phase études a été engagée à hauteur de 1,062 M€ pour le Muséum de Nantes et 0,525 M€ pour le musée de l'Abbaye Sainte-Croix des Sables d'Olonne.

Enfin, la **restauration de la Grue noire** 5/13 tonnes des Anciens Chantiers Dubigeon à Nantes a été finalisée et inaugurée en 2023. Une subvention de 0,200 M€ a été attribuée en 2023 par la Région.

4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs

Le projet de construction destiné à installer l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) au sein d'un campus commun avec d'autres composantes d'un pôle de recherche et d'expertise sur le son est arrivé à la phase de programmation.

Ce projet est inscrit au CPER à hauteur de 11 M€ dont 2,5 M€ de l'État et 1 M€ de la Région.

4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture

La **construction d'une nouvelle scène de musiques actuelles sur le site Saint-Serge à Angers (Le Chabada)** a fait l'objet d'un concours d'architecture en 2022. C'est le projet du cabinet Hérault-Arnod qui a été retenu. Pour des nécessités de lissage de la planification des investissements de la Ville, le projet va connaître un glissement de calendrier et n'aboutira pas avant 2027.

Concernant la **réhabilitation du Théâtre Universitaire à Nantes**, une étude de programmation a été menée début 2023 par Nantes Université, qui a permis d'ouvrir la phase d'élaboration du marché de conception/réalisation. Deux Commissions Immobilières d'Etablissement ont eu lieu en juin et en novembre 2023 validant la phase diagnostic qui a permis de mettre en place un scénario d'aménagement comprenant une réhabilitation technique partielle et fonctionnelle sans extension la création de deux nouveaux bureaux et la reconfiguration de la zone de l'entrée. L'État a engagé 0,600 M€ en 2023.

La **réhabilitation de la chapelle du Geneteil à Château-Gontier (53)**, où se trouve le Centre d'art contemporain d'intérêt national du Carré a fait l'objet d'un avant-projet sommaire en 2023, sur la base du projet artistique et culturel que la maîtrise d'usage a élaboré à cette fin en 2022. En 2024, le projet va être finalisé pour un dépôt de permis de construire fin 2024 et des travaux en 2025, après mise en œuvre des opérations archéologiques. Les travaux d'aménagements intérieurs, qui sont l'objet du CPER, interviendront quant à eux fin 2025 début 2026.

Projet de rénovation et d'extension du Musée de l'Abbaye Sainte Croix des Sables d'Olonne

Le Musée de l'Abbaye Sainte Croix des Sables d'Olonne conserve l'une des plus riches collections d'art moderne et contemporain de la région Pays de la Loire, reconnue au niveau national. Le musée actuel occupe une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye Sainte-Croix, dont la façade et la toiture sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Un important projet de rénovation et d'agrandissement du musée a vu le jour en 2018. Ce projet s'inscrit dans un projet urbain plus large de requalification du cours Guédon, axe majeur reliant le centre-ville au Remblai, et le déménagement prévu du commissariat voisin.

Le programme adopté en 2020 prévoit ainsi de :

- protéger et restaurer l'édifice du 17^e siècle ;
- réhabiliter et mettre aux normes le musée, notamment en reprenant entièrement la couverture de l'ancien cloître, afin de créer une « Croisée », espace d'accueil pour les visiteurs (billetterie mais aussi

café, boutique, salon de lecture et de repos, ainsi que l'implantation d'un restaurant) ;

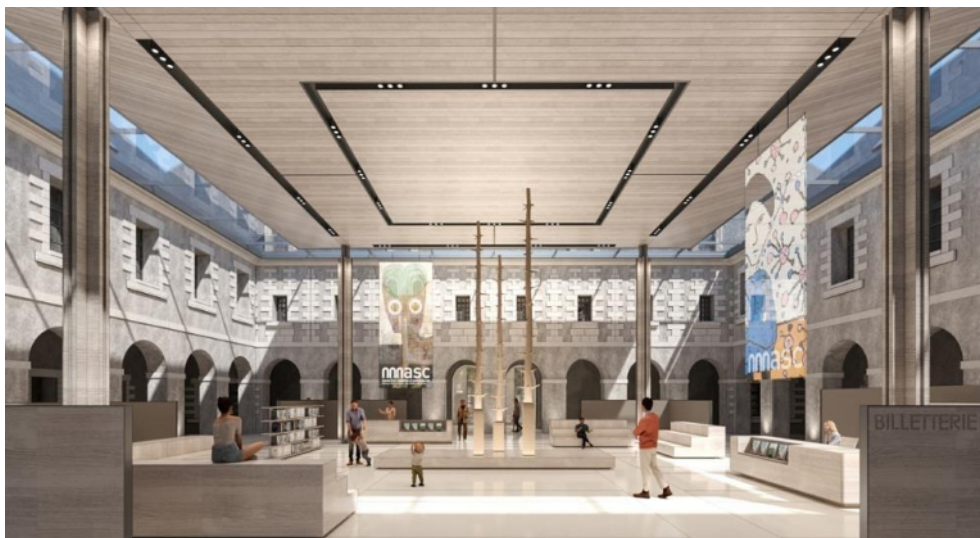
- moderniser et agrandir le musée en l'étendant sur les trois ailes de l'Abbaye (y compris l'aile actuellement occupée par la médiathèque), ce qui permettrait de déployer un parcours plus cohérent autour des axes majeurs des collections : le « fil bleu » consacré aux collections marines, les œuvres de Gaston Chaissac et de Victor Brauner, artistes majeurs du XXe siècle et dont le musée conserve une importante collection ;
- créer des espaces pour les expositions temporaires permettant notamment de mettre en valeur l'important fond graphique du musée ;
- créer des liens avec le conservatoire voisin, en créant une nouvelle entrée sur le jardin.

La consultation de maîtrise d'œuvre a eu lieu en 2023. Un avant-projet sommaire a été présenté en septembre 2023, et validé au printemps 2024. Les travaux sont prévus de 2025 à 2027, avec une réouverture au public en juillet 2027.

Ce projet est inscrit au CPER 2021-2027 à hauteur 18 M€ dont 2 M€ de l'État (crédits « Musées de France ») et 1,5 M€ de la Région, auxquels s'ajoute un soutien de 600k€ de subvention de l'État au titre de la restauration d'un Monument Historique, ainsi qu'une participation, à définir, du Département de la Vendée. Le reste à charge est financé par la collectivité (14,8 M€).

Parallèlement, un chantier des collections a été engagé afin de traiter les collections et de les conserver dans des réserves temporaires pendant la durée des travaux. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée pour un montant de 130,5 k€, soutenu à hauteur de 30 k€ par l'État.

Au 31 décembre 2023, l'État a engagé 524,6 k€ sur la phase d'études préalables au chantier, estimée à 3,62 M€.



Images concours du projet - © cabinet Willmotte et associés

Au 31 décembre 2023, 31,9 % des crédits inscrits au contrat sur le volet "Culture" (contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés par l'État et la Région (25,59M€).

Au titre des crédits contractualisés, 17,3 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été programmés (7,78 M€)

4.5 – Egalité entre les femmes et les hommes

6 M€ sont inscrits à parité entre l'État et la Région pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en Pays de la Loire. Ils s'accordent pour mettre conjointement en place des actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'égalité professionnelle.

4.5.1 – Lutte contre les violences faites aux femmes

En 2023, l'État a cofinancé, vingt-six actions régionales dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, pour un montant total de 0,733 M€.

En particulier, le soutien au centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales dans la région Pays de la Loire a été poursuivi pour favoriser son implantation et son déploiement. 0,234 M€ ont été mobilisés par l'État et la Région en 2023 dont 0,211 M€ de l'État et 25 k€ de la Région (sa 1ère année de cofinancement de ce dispositif).

Ce dispositif, porté par le groupement solidaire PACT (Parcours des auteurs et coordination territoriale), a été cofondé par les associations suivantes :

- ADAES 44 (Loire Atlantique) qui assure la coordination du dispositif
- Médiations 49 (Maine et Loire)
- Les 2 Rives (Mayenne)
- SAAJ 72 et CAAAV 72 (Sarthe)
- AREAMS (Vendée)

La Région a cofinancé seize actions dans le cadre de la lutte contre l'isolement et les violences faites aux femmes pour un montant de 0,453 M€.

Parmi les projets structurants, la Région cofinance le maillage territorial de la Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FR-CIDFF) ainsi que l'ensemble des CIDFF de la Région pour la mise en place de permanences juridiques pour les femmes victimes de violences. La lutte contre les violences étant également un travail de prévention, la Région cofinance un projet inter-associatif d'un montant de 80 k€ porté par l'URSF, le Planning Familial et la FRCIDFF, afin de mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes.

4.5.2 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En 2023, six actions en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité des métiers ont été financées par l'État pour un montant total de 26 800 €, parmi lesquelles notamment un programme de développement de l'entrepreneuriat des femmes en milieu rural : « Les Créatrices Audacieuses » et un prix jeune égalité dans le cadre de l'action JUMPINTECH Digital Summer – Pays de la Loire portée par l'association BECOMTECH.

En 2023, la Région a soutenu six projets à hauteur de 48 500 € en faveur de la mixité des métiers. Ces projets concernent aussi bien le développement de l'entrepreneuriat des femmes que la sensibilisation à la mixité de manière générale et dans des secteurs en particulier.

Plan d'actions régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes

Le 12 juin 2023, Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de région des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, Christelle Morançais, présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, Benoît Rigot, directeur régional



de Bpifrance Pays de la Loire et une vingtaine d'acteurs ligériens investis dans le champ de l'accompagnement et de l'appui à la création d'entreprises par les femmes, unissent leurs efforts dans le cadre d'un Plan d'action régional (PAREF), pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat des femmes, convaincus qu'il constitue à la fois un moyen de développement pour les femmes et un levier pour la croissance et l'innovation.

Dans le cadre de ce PAREF, l'État en lien avec les signataires a soutenu 4 projets en faveur de l'entrepreneuriat des femmes à hauteur de 45 000 euros, avec par exemple l'action portée par l'ADIE « Les Créatrices Audacieuses » qui met en œuvre un programme de développement de l'entrepreneuriat des femmes en milieu rural. De son côté, la Région des Pays

de la Loire a cofinancé les projets portés par les signataires « Femmes des territoires Pays de la Loire », « Nanow » et « 100 000 entrepreneurs » pour un montant total de 50 k€. « Femmes des territoires » a ainsi pu organiser un événement public de sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes « hors les murs » le 14 novembre 2023 à Angers. Près de 100 participantes et participants ont pu s'informer, s'inspirer et échanger avec 15 acteurs locaux et les créatrices d'entreprises présentes.

Entre septembre et décembre 2023, l'association « 100 000 entrepreneurs », a sensibilisé 2 572 jeunes sur le territoire régional et fait intervenir 82 femmes entrepreneurs au sein de collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur.

Au 31 décembre 2023, 62,2 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (3,75 M€)

4.6 – Sport

10 M€ sont inscrits au CPER, à parité État / Région pour financer des projets structurants de rénovation ou de création d'équipements sportifs en cohérence avec le Projet sportif territorial (PST). Une attention particulière est portée aux territoires ruraux et aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

En 2023, 344 k€ ont été mobilisés au titre du CPER dont 244 k€ État et 100 k€ Région pour accompagner des projets structurants.

La subvention accordée par l'État en 2022 au projet de reconstruction d'une piscine en plein air sur la commune de Guenrouët en Loire-Atlantique (490 k€) a été finalement annulée en raison d'une réduction du temps d'utilisation de l'équipement sur l'année, passant sous le seuil minimum fixé par l'Agence nationale du sport pour l'octroi d'une subvention.

En 2024, il est prévu de cibler quelques grands équipements à financer d'ici la fin du CPER, cofinancés par

l'État et la Région, avec une consolidation des opérations année après année et un objectif d'équilibre entre les territoires. Ce choix sera également concerté dans le cadre des travaux de la conférence régionale du sport dont le Projet sportif territorial 2022/2027 prévoit la poursuite d'une réflexion de construction/rénovation des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire (axe 1 – objectif 4).

Au 31 décembre 2023, 36,2 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (3,765 M€)

Rénovation du Gymnase Fernand LUSSON à ARNAGE (72)

Le Gymnase Fernand LUSSON à Arnage est un complexe sportif comprenant une salle multisport, une salle de billard, une salle de musculation et une salle de tennis de table.

Construit en 1972, cet ensemble nécessitait d'importants travaux, en particulier sur l'isolation des murs et des toitures, le remplacement des menuiseries et le remplacement des émetteurs de chaleur (passage à des panneaux rayonnants).

Les travaux se sont terminés en juillet 2023 et le complexe sportif est opérationnel depuis le 06 septembre 2023. L'objectif initial d'atteindre au moins 30 % de réduction de la consommation d'énergie a été respecté tout en améliorant le confort des utilisateurs.

Le coût de travaux s'élève à 2,56 M€ subventionné à hauteur de 1,37 M€ dont 620 k€ de l'État (376 k€ de DSIL et 244 k€ de l'Agence Nationale du Sport), 100 k€ de la Région, 198 k€ du Département de la Sarthe, 400 k€ de le Mans Métropole et 50 k€ de fonds européens FEDER. La commune d'Arnage prend en charge 46 % du coût des travaux, soit 1,19 M€.

Au 31 décembre 2023, l'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation prévue au projet.



Rénovation du complexe sportif d'Arnage – Crédits photos : DRAJES Pays de la Loire

* * *

ANNEXES

Annexe 1 – Tableau financier des crédits contractualisés État - Région

Annexe 2 – Suivi financier détaillé des opérations du volet "Enseignement supérieur, recherche et innovation" (crédits inscrits dans les conventions d'application – hors IRS 2020 et Nouvelle Faculté de Santé)

Annexe 3 – Synthèse des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet "Enseignement supérieur, recherche et innovation" (hors IRS 2020 et Nouvelle Faculté de santé)

Annexe 4 – Suivi financier détaillé des opérations du volet "Culture"

Annexe 5 – Tableau financier des crédits valorisés État - Région

Annexe 1 – Tableau détaillé de la programmation, des engagements et des mandatements des crédits contractualisés au 31 décembre 2023

Crédits contractualisés 2021-2027																
Crédits inscrits	ÉTAT								RÉGION							
	Programmé		Engagé		Mandaté			Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté			
	CUMUL Au 31/12/2023	%	CUMUL Au 31/12/2023	%	CUMUL Au 31/12/2023	%eng	%/ inscrits		CUMUL Au 31/12/2023	%	CUMUL Au 31/12/2023	%	CUMUL Au 31/12/2023	%eng	%/ inscrits	
TOTAL GÉNÉRAL (en €)	489 537 415		270 883 284	55,3%	248 011 138	50,7%			556 862 000		250 114 716	44,9%	195 662 149	35,1%	73 781 225	13,2%
1.Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale																
cf Accord de relance Etat-Région																
2.Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000		89 530 352	42,6%	88 817 946	42,2%	47 252 036	53,2%	22,5%	265 330 000	159 249 697	60,0%	132 517 765	49,9%	35 963 742	13,6%
2.1-Transition écologique	115 045 000		53 249 288	46,3%	52 625 741	45,7%	27 152 913	51,6%	23,6%	140 000 000	77 563 295	55,4%	57 642 288	41,2%	22 986 793	16,4%
2.1.1 – Gestion des ressources en eau	70 000 000		31 000 000	44,3%	30 376 453	43,4%	19 147 460	63,0%	27,4%	60 000 000	25 927 843	43,2%	8 532 818	14,2%	2 854 692	4,8%
2.1.2 – Prévention des risques naturels	3 700 000		3 700 000	100,0%	3 700 000	100%	0	0,0%	0,0%	7 000 000	4 383 714	62,6%	4 383 714	62,6%	647 672	9,3%
2.1.3 – Protection de la biodiversité	7 370 000		4 003 669	54,3%	4 003 669	54,3%	3 888 826	97,1%	52,8%	21 000 000	17 755 088	84,5%	17 753 991	84,5%	10 611 934	50,5%
2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics										24 000 000	17 581 894	73,3%	15 057 009	62,7%	4 048 336	16,9%
2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables	22 000 000		9 449 940	43,0%	9 449 940	43,0%	2 348 633	24,9%	10,7%	20 000 000	5 221 880	26,1%	5 221 880	26,1%	2 881 692	14,4%
2.1.6 – Économie circulaire	11 975 000		5 095 679	42,6%	5 095 679	42,6%	1 767 994	34,7%	14,8%	8 000 000	6 692 876	83,7%	6 692 876	83,7%	1 942 466	24,3%
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000		34 158 876	37,4%	34 070 017	37,3%	17 976 935	52,8%	19,7%	118 830 000	78 299 930	65,9%	71 489 982	60,2%	11 278 858	9,5%
2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énérgivore	75 325 000		27 243 023	36,2%	27 243 023	36,2%	11 883 222	43,6%	15,8%	102 052 000	66 306 000	65,0%	59 886 052	58,7%	9 026 128	8,8%
2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attractants pour les écosystèmes régionaux d'innovation	15 950 000		6 915 853	43,4%	6 826 994	42,8%	6 093 713	89,3%	38,2%	16 778 000	11 993 930	71,5%	11 603 930	69,2%	2 252 730	13,4%
2.3 – Transition productive	3 960 000		2 122 188	53,6%	2 122 188	53,6%	2 122 188	100%	53,6%	3 500 000	1 588 400	45,4%	1 587 423	45,4%	1 302 788	37,2%
2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme d'investissements d'avenir																
2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire	3 960 000		2 122 188	53,6%	2 122 188	53,6%	2 122 188	100%	53,6%	3 500 000	1 588 400	45,4%	1 587 423	45,4%	1 302 788	37,2%
2.4 – Transition numérique										3 000 000	1 798 072	59,9%	1 798 072	59,9%	395 303	13,2%
2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire										3 000 000	1 798 072	59,9%	1 798 072	59,9%	395 303	13,2%
2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance																
3 – Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	60 480 000		54 549 914	90,2%	52 716 557	87,2%	42 934 924	81,4%	71,0%	16 830 000	9 284 585	55,2%	9 273 191	55,1%	1 779 561	10,6%
3.1 – Opérations ferroviaires	50 400 000		45 299 914	89,9%	45 299 914	89,9%	40 344 577	89,1%	80,0%	8 300 000	4 887 585	58,9%	4 887 555	58,9%	1 104 675	13,3%
3.2 – Opérations routières	6 050 000		6 000 000	99,2%	4 198 143	69,4%	2 463 075	58,7%	40,7%	1 980 000	1 972 000	99,6%	1 972 000	99,6%	611 250	30,9%
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	2 930 000		2 900 000	99,0%	2 868 500	97,9%	0	0,0%	0,0%	6 000 000	2 350 000	39,2%	2 350 000	39,2%	0	0,0%
3.4 – Développement de la multimodalité	1 100 000		350 000	31,8%	350 000	31,8%	127 272	36,4%	11,6%	550 000	75 000	13,6%	63 636	11,6%	63 636	11,6%
4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415		126 803 018	58,0%	106 476 635	48,7%	38 490 167	36,1%	17,6%	274 702 000	81 580 434	29,7%	53 871 192	19,6%	36 037 922	13,1%
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415		115 658 292	65,5%	95 391 909	54,0%	31 596 887	33,1%	17,9%	210 000 000	44 652 963	21,3%	16 969 497	8,1%	7 970 663	3,8%
4.1.1 – Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées	174 123 415		115 658 292	66,4%	95 391 909	54,8%	31 596 887	33,1%	18,1%							
4.1.2 – Résorption des friches	2 500 000		0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%								
4.1.3 – Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire																
4.2 – Santé										21 000 000	21 000 000	100,0%	21 000 000	100,0%	21 000 000	100,0%
4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires																
4.2.2 – Soutenir les investissements dans les établissements de santé																
4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes																
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000		4 228 535	36,4%	4 228 535	36,4%	3 971 831	93,9%	34,2%	13 202 000	7 697 500	58,3%	7 697 500	58,3%	4 290 398	32,5%
4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins des entreprises et des personnes et favoriser l'attractivité des métiers	11 623 000		4 228 535	36,4%	4 228 535	36,4%	3 971 831	93,9%	34,2%	13 202 000	7 697 500	58,3%	7 697 500	58,3%	4 290 398	32,5%
4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage																
4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences																
4.4 – Culture	22 500 000		2 976 163	13,2%	2 916 163	13,0%	247 998	8,5%	1,1%	22 500 000	4 800 000	21,3%	4 800 000	21,3%	195 870	0,9%
4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire	14 500 000		2 376 163	16,4%	2 316 163	16,0%	67 998	2,9%	0,5%	15 060 000	4 500 000	29,9%	4 500 000	29,9%	0	0,0%
4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs	4 000 000		0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	1 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture	4 000 000		600 000	15,0%	600 000	15,0%	180 000	30,0%	4,5%	1 800 000	300 000	16,7%	300 000	16,7%	195 870	10,9%
4.5 – Égalité femme/homme	3 031 000		1 921 028	63,4%	1 921 028	63,4%	1 921 028	100%	63,4%	3 000 000	1 829 543	61,0%	1 803 767	60,1%	1 158 550	38,6%
4.6 – Sport	5 000 000		2 019 000	40,4%	2 019 000	40,4%	752 424	37,3%	15,0%	5 000 000	1 600 428	32,0%	1 600 428	32,0%	1 422 441	28,4%

Annexe 2 – Tableau de suivi financier du volet ESRI au 31 décembre 2023 (crédits inscrits dans les conventions d’application, c’est-à-dire hors crédits contractualisés pour soutenir la création du campus ; IRS 2020 et Nouvelle Faculté de Santé)

VOLET	DOMAINE	Libellé opération	Crédits inscrits (conventions d'application du volet ESRI)			ÉTAT au 31/12/2023							RÉGION au 31/12/2023						
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté			Programmé		Engagé		Mandaté		
						Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	% / eng.	%/crédits inscrits	Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	% / eng.	%/crédits inscrits
VOLER IMMOBILIER		ACO – Amélioration performances énergétiques et adaptation surfaces pédagogiques	2 800 000	0	1 400 000	0		0		0			1 400 000	100,0%	1 400 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		ECN – Campus ECN - rénovation du bâtiment B (report CPER 2015-2020)	2 500 000	875 000	875 000	875 000	100,0%	875 000	100,0%	48 239	6%	5,5%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		ENSAM Angers -Campus ENSAM - rénovation (des bâtiments) du campus	14 000 000	4 000 000	5 000 000	500 000	12,5%	500 000	12,5%	82 869	17%	2,1%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		IMT – Campus du futur	1 979 000	1 239 000	235 000	146 824	11,9%	146 824	11,9%	146 824	100%	11,9%	235 000	100,0%	235 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		IMT – Rénovation des bâtiments d'hébergement étudiant	2 030 000	2 030 000	0	1 236 840	60,9%	1 236 840	60,9%	540 162	44%	26,6%	0		0		0		
		IMT – Rénovation des bâtiments ((isolation thermique, migration vers des énergies renouvelables, réduction de la consommation énergétique, mobilité)	2 100 000	1 800 000	300 000	336 359	18,7%	336 360	18,7%	100 367	30%	5,6%	300 000	100,0%	300 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		LM -Ensim - rénovation énergétique	13 240 000	2 750 000	5 040 000	1 991 000	72,4%	1 991 000	72,4%	116 975	6%	4,3%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		LM -Etudes pour campus durable	400 000	200 000	100 000	100 000	50,0%	100 000	50,0%	41 143	41%	20,6%	100 000	100,0%	100 000	100,0%	100 000	100,0%	100,0%
		LM -UFR Sciences - construction bâtiment Licences	12 950 000	1 000 000	7 000 000	200 000	20,0%	200 000	20,0%	200 000	100%	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		ONIRIS – Aménagement du Pôle agro-alimentaire (Géraudière)	750 000	300 000	150 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		ONIRIS – FARMWEST - Lit ouestereel (Farm Animal Ressource Center for Welfare Education, Science & Technology)	8 000 000	1 625 000	2 500 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UA -BU Belle-Beille - rénovation fonctionnelle	9 800 000	5 400 000	3 975 000	1 500 000	27,8%	1 500 000	27,8%	29 763	2%	0,6%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UA -Polytech Angers - restructuration avec extension	8 900 000	1 500 000	5 000 000	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	1 150 000	77%	76,7%	5 000 000	100,0%	5 000 000	100,0%	92 970	1,9%	1,9%
		UA -UFR LLSH - restructuration 1ère tranche (fin CPER 2015-2020)	2 000 000	750 000	625 000	750 000	100,0%	750 000	100,0%	750 000	100%	100,0%	625 000	100,0%	625 000	100,0%	312 500	50,0%	50,0%
		UA -UFR LLSH - restructuration 2ème tranche	6 000 000	2 000 000	2 000 000	200 000	10,0%	200 000	10,0%	200 000	100%	10,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UA -UFR Santé - restructuration et rénovation énergétique (G04)	2 000 000	750 000	625 000	750 000	100,0%	750 000	100,0%	750 000	100%	100,0%	625 000	100,0%	625 000	100,0%	62 500	10,0%	10,0%
		UA -UFR Sciences - rénovation énergétique	8 000 000	3 000 000	900 000	1 500 000	50,0%	1 500 000	50,0%	55 900	4%	1,9%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UM -Campus de Laval - construction d'une maison de l'étudiant et extension droit	9 400 000	1 000 000	2 800 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	400 000	40%	40,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UGE- Campus de Bougenais - étude et première tranche de rénovation	4 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	800 000	80%	80,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		UN -BU Lettres - rénovation énergétique	4 500 000	1 000 000	1 700 000	200 000	20,0%	200 000	20,0%	200 000	100%	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UN -Campus La Roche sur Yon - construction d'une salle Omnisport	3 000 000	500 000	1 000 000	200 000	40,0%	200 000	40,0%	200 000	100%	40,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UN -IUT Joffre (report CPER 2015-2020)	8 000 000	3 000 000	2 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	2 000 000	100,0%	1 325 000	66,3%	0	0,0%	0,0%
		UN -UFR STAPS - rénovation et extension	8 000 000	3 000 000	2 000 000	200 000	6,7%	200 000	6,7%	200 000	100%	6,7%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UN – Campus Heinlex - étude de regroupement des surfaces de recherche	250 000	50 000	100 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	100 000	100,0%	100 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		UN – Centre Universitaire Départemental - étude et première tranche de rénovation	5 000 000	1 000 000	1 000 000	200 000	20,0%	200 000	20,0%	108	0%	0,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		UN – INSPE Nantes - extension et rénovation du bâtiment Launay-Violette	2 000 000	2 000 000	0	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0		0		0		
		UN –ISITEM Polytech - rénovation des toitures	4 000 000	950 000	2 000 000	200 000	21,1%	200 000	21,1%	200 000	100%	21,1%	2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	1 000 000	50,0%	50,0%
		CROUS - Campus Heinlex - construction d'un restaurant universitaire	9 875 000	2 525 000	2 675 000	478 000	18,9%	478 000	18,9%	478 000	100%	18,9%	2 675 000	100,0%	2 675 000	100,0%	1 337 500	50,0%	50,0%
		CROUS -Nouvelle faculté de Santé - construction d'un restaurant universitaire	13 500 000	4 500 000	4 500 000	454 000	10,1%	454 000	10,1%	0	0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		CROUS -Reconstruction du restaurant universitaire de Vaurouzé	9 500 000	2 400 000	1 200 000	200 000	8,3%	200 000	8,3%	17 872	9%	0,7%	1 200 000	100,0%	0	0,0%	0		0,0%
Sous-total Volet IMMOBILIER			178 474 000	52 144 000	57 700 000	15 718 023	30,1%	15 718 023	30,1%	6 708 222	42,7%	12,9%	18 260 000	31,6%	16 385 000	28,4%	2 905 470	17,7%	5,0%
IMMOBILIER RECHERCHE		ECN -NEMO 2 - extension bassin d'essai	6 000 000	1 100 000	1 850 000	100 000	9,1%	100 000	9,1%	100 000	100%	9,1%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		ECN -GENIUS - construction d'une plateforme d'essais de Gestion Intelligente des EnR pour véhicules électriques	1 000 000		350 000	0		0		0			350 000	100,0%	350 000	100,0%	148 000	42,3%	42,3%
		INRAé Nantes – Réhabilitation du Campus de l'Alimentation (Horizon 2030)	2 650 000	0	512 500	0		0		0			512 500	100,0%	512 500	100,0%	102 600	20,0%	20,0%
		OniRIS – Extention/aménagement du LABERCA (Laboratoire d'Etude des Résidus et Contaminants dans les Aliments)	3 000 000	425 000	413 000	425 000	100,0%	425 000	100,0%	425 000	100%	100,0%	413 000	100,0%	413 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		IFREMER – Projet immobilier SEEMER (Santé Environnementale des Eco-systèmes marins)	14 000 000	0	3 250 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		INRAé Angers – Réhabilitation/restructuration du Campus du Végétal	1 460 000	0	365 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
Sous-total IMMOBILIER RECHERCHE			28 110 000	1 525 000	6 740 500	525 000	34,4%	525 000	34,4%	525 000	100%	34,4%	1 275 500	18,9%	1 275 500	18,9%	250 600	19,6%	3,7%

VOLET	DOMAINE	Libellé opération	Crédits inscrits (conventions d'application du volet ESRI)			ÉTAT au 31/12/2023							RÉGION au 31/12/2023						
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté			Programmé		Engagé		Mandaté		
						Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	% / eng.	%/crédits inscrits	Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	% / eng.	%/crédits inscrits
NUMÉRIQUE		Réseaux numériques régionaux #Le Mans	987 500		99 000	0		0		0			99 000	100,0%	99 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Réseaux numériques régionaux #Angers	2 461 000		257 000	0		0		0			257 000	100,0%	257 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Réseaux numériques régionaux #Laval	100 950		10 000	0		0		0			10 000	100,0%	10 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Réseaux numériques régionaux #La Roche sur Yon	140 950		14 000	0		0		0			14 000	100,0%	14 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Réseaux numériques régionaux #Saint-Nazaire	200 000		20 000	0		0		0			20 000	100,0%	20 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Réseaux numériques régionaux #Cholet	75 000		0	0		0		0			0		0		0		
		Réseaux numériques régionaux #Saumur	35 000		0	0		0		0			0		0		0		
		Total Réseaux numériques régionaux	4 000 400	0	400 000	0		0		0			400 000	100,0%	400 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Construction d'un Data Center régional #Angers	3 000 000	900 000	1 050 000	900 000	100,0%	900 000	100,0%	900 000	100%	100,0%	1 050 000	100,0%	1 050 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Construction d'un Data Center régional #Le Mans	1 500 000	450 000	525 000	450 000	100,0%	450 000	100,0%	450 000	100%	100,0%	525 000	100,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Construction d'un Data Center régional #Nantes	5 500 000	1 650 000	965 000	1 650 000	100,0%	1 650 000	100,0%	850 000	52%	51,5%	965 000	100,0%	0	0,0%	0		0,0%	
	Total Construction d'un Data center régional	10 000 000	3 000 000	2 540 000	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	2 200 000	73%	73,3%	2 540 000	100,0%	1 050 000	41,3%	0	0,0%	0,0%	
Sous-total Volet NUMERIQUE			14 000 400	3 000 000	2 940 000	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	2 200 000	73%	73,3%	2 940 000	100,0%	1 450 000	49,3%	0	0,0%	0,0%
Sous-Total Attractivité des campus et rénover le patrimoine énérgivore			220 584 400	56 669 000	67 380 500	19 243 023	34,0%	19 243 023	34,0%	9 433 222	49%	16,6%	22 475 500	33,4%	19 110 500	28,4%	3 156 070	16,5%	4,7%
ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE	Alimentation et bio-ressources	Soutien doctoral Agrocampus – IARA	672 000	336 000	336 000	107 216	31,9%	107 866	32,1%	107 852	100%	32,1%	151 000	44,9%	151 000	44,9%	53 794	35,6%	16,0%
		UA – IMAX VEG (Imagerie d'excellence pour le végétal)	2 510 000	600 000	453 000	479 286	79,9%	479 286	79,9%	431 357	90%	71,9%	453 000	100,0%	453 000	100,0%	90 600	20,0%	20,0%
		INRAé Nantes – MATEXPLOr (Exploration de matrices complexes)	4 000 000	200 000	700 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	700 000	100,0%	700 000	100,0%	140 000	20,0%	20,0%
		ONIRIS – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Volet « NEWFOODs »	1 200 000	-	240 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UN – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) - projet Continuum	2 000 000	700 000	25 000	0	0,0%	0	0,0%	158 400		22,6%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Alimentation et bio-ressources		10 382 000	1 836 000	1 754 000	586 502	31,9%	587 152	32,0%	697 609	119%	38,0%	1 304 000	74,3%	1 304 000	74,3%	284 394	21,8%	16,2%
	Santé et thérapies de demain	Soutien doctoral ONIRIS	768 000	384 000	384 000	304 967	79,4%	215 458	56,1%	213 194	99%	55,5%	96 000	25,0%	96 000	25,0%	19 200	20,0%	5,0%
		UA – CARNANOMED (Caractérisation de nanomédecines)	650 000	-	170 000	0		0		0			170 000	100,0%	170 000	100,0%	34 000	20,0%	20,0%
		UA – IMAX HEALTH (Imagerie d'excellence pour la Santé)	1 700 000	360 000	330 000	176 000	48,9%	176 000	48,9%	135 000	77%	37,5%	330 000	100,0%	330 000	100,0%	66 000	20,0%	20,0%
		UA – PHIMO (Plant & Human Integrative Multiscale Omics)	2 000 000	150 000	600 000	150 000	100,0%	150 000	100,0%	0	0%	0,0%	600 000	100,0%	600 000	100,0%	120 000	20,0%	20,0%
		UN – PHENOMICS (des -omiques à la caractérisation phénotypique)	5 050 000	1 000 000	565 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	565 000	100,0%	565 000	100,0%	113 000	20,0%	20,0%
	Santé et thérapies de demain		14 168 000	2 894 000	3 449 000	1 130 967	39,1%	1 041 458	36,0%	798 194	77%	27,6%	3 161 000	91,6%	3 161 000	91,6%	632 200	20,0%	18,3%
	Industries du désign, de la création et SHS	Angers – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	200 500	43 000	57 500	43 000	100,0%	43 000	100,0%	38 700	90%	90,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		Le Mans – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	138 000	43 000	95 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		Nantes – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	201 500	44 000	57 500	44 000	100,0%	44 000	100,0%	39 600	90%	90,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Industries du désign, de la création et SHS		540 000	130 000	210 000	87 000	66,9%	87 000	66,9%	78 300	90%	60,2%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Industries maritimes	ECN – NEMO 2 - équipements	5 900 000	1 270 000	1 135 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		IFREMER – Lots d'équipements - projet immobilier bâtiment S – SEEMER	1 000 000	0	188 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UGE -MENFAT (Marine Environnemental & Fatigue Testing)	3 750 000	800 000	725 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Industries maritimes		10 650 000	2 070 000	2 048 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Énergies de demain, transition environnementale, énergétique et écologique	UGE – URBAT-LAB (LABoratoire URBAin d'observation et d'expérimentation sur les Transitions socio-environnementales)	1 400 000	300 000	270 000	225 000	75,0%	225 000	75,0%	202 500	90%	67,5%	270 000	100,0%	270 000	100,0%	54 000	20,0%	20,0%
		UN – ECL-CONTA-CONTI (Environnement Continent & Littoral)	1 120 000	500 000	310 000	299 856	60,0%	299 856	60,0%	269 870	90%	54,0%	310 000	100,0%	310 000	100,0%	62 000	20,0%	20,0%
		UN – ICMEA + RESIF-EPOS EVIMOB (Instrumentation Co-localisée Multi-paramètres, Expérimentation et Analyse)	1 050 000	350 000	700 000	350 000	100,0%	350 000	100,0%	315 000	90%	90,0%	700 000	100,0%	700 000	100,0%	140 000	20,0%	20,0%
		ECN – GENIUS - équipements	1 800 000	300 000	390 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	390 000	100,0%	0	0,0%	0		0,0%
		IMT – SMILES (Séparation en Masse couplée à l'ionisation Laser pour des applications Environnementales et Santé)	1 950 000	350 000	310 000	350 000	100,0%	350 000	100,0%	23 677	7%	6,8%	310 000	100,0%	310 000	100,0%	62 000	20,0%	20,0%
		IMT - TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Quali'Air	1 200 000	240 000	240 000	160 000	66,7%	160 000	66,7%	38 726	24%	16,1%	240 000	100,0%	240 000	100,0%	48 000	20,0%	20,0%
		UN – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Volet « Cyc'Eautron »	850 000	0	205 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		IMT – SAMURAI (Sustainable And autonomoUs gReen data center for AI)	716 000	140 000	145 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	145 000	100,0%	145 000	100,0%	29 000	20,0%	20,0%
Énergies de demain, transition environnementale, énergétique et écologique		10 086 000	2 180 000	2 570 000	1 384 856	63,5%	1 384 856	63,5%	849 773	61%	39,0%	2 365 000	92,0%	1 975 000	76,8%	395 000	20,0%	15,4%	

VOLET	DOMAINE	Libellé opération	Crédits inscrits (conventions d'application du volet ESRI)			ÉTAT au 31/12/2023							RÉGION au 31/12/2023						
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté			Programmé		Engagé		Mandaté		
						Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	% / eng.	%/crédits inscrits	Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	%	Cumul au 31/12/2023	% / eng.	%/crédits inscrits
ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE	Technologies avancées de production et sciences des matériaux	UN – PLASSMAT (Plateforme Ligérienne d'Analyse de la Structure et de la Surface des Matériaux)	2 800 000	600 000	540 000	525 000	87,5%	525 000	87,5%	472 500	90%	78,8%	540 000	100,0%	540 000	100,0%	108 000	20,0%	20,0%
		UN – MAPE (Plateau technique distribué Matériaux-Procédés-Energie pour l'industrie du futur)	4 500 000	500 000	1 374 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	1 374 000	100,0%	1 374 000	100,0%	274 800	20,0%	20,0%
		UA – ALMAT 1 (Angers-Le Mans MATériaux 1)	1 700 000	340 000	340 000	340 000	100,0%	340 000	100,0%	340 000	100%	100,0%	340 000	100,0%	340 000	100,0%	68 000	20,0%	20,0%
		LM – ALMAT 2 (Angers-Le Mans MATériaux 2)	4 300 000	860 000	860 000	510 000	59,3%	510 000	59,3%	505 908	99%	58,8%	860 000	100,0%	860 000	100,0%	172 000	20,0%	20,0%
		LM – ACOUPHUN 3C (Acoustique et physique des ondes)	2 000 000	-	600 000	0		0		0			600 000	100,0%	600 000	100,0%	120 000	20,0%	20,0%
	Technologies avancées de production et sciences des matériaux		15 300 000	2 300 000	3 714 000	1 375 000	59,8%	1 375 000	59,8%	1 318 408	96%	57,3%	3 714 000	100,0%	3 714 000	100,0%	742 800	20,0%	20,0%
Sous-total Équipements de recherche			61 126 000	11 410 000	13 745 000	4 564 325	40,0%	4 475 466	39,2%	3 742 285	84%	32,8%	10 544 000	76,7%	10 154 000	73,9%	2 054 394	20,2%	14,9%
INNOVATION et TRANSFERT	We TWIN (Digitalisation d'une chaine d'assemblage de cartes électroniques)	1 240 000	-	353 000	0		0		0			353 000	100,0%	353 000	100,0%	0	0,0%	0,0%	
	CTTM (Centre de Transfert de Technologies du Mans) (LE MANS)	805 000	805 000	0	345 000	42,9%	345 000	42,9%	345 000	100%	42,9%	0		0		0			
	Centre technique électronique et IOT	525 000	525 000	0	225 000	42,9%	225 000	42,9%	225 000	100%	42,9%	0		0		0			
	CAPLAB (Capture, analyse et transfert des connaissances)	1 540 000	-	415 000	0		0		0			415 000	100,0%	415 000	100,0%	83 000	20,0%	20,0%	
	Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Le Mans	1 212 436	70 000	70 000	23 000	32,9%	23 000	32,9%	23 000	100%	32,9%	34 500	49,3%	34 500	49,3%	6 900	20,0%	9,9%	
	Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Angers	1 908 208	210 000	210 000	69 000	32,9%	69 000	32,9%	69 000	100%	32,9%	105 000	50,0%	105 000	50,0%	0	0,0%	0,0%	
	Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Nantes et Saint Nazaire	4 300 470	420 000	735 000	138 000	32,9%	138 000	32,9%	138 000	100%	32,9%	542 430	73,8%	542 430	73,8%	108 486	20,0%	14,8%	
	Clarté (Centre conseil innovation en réalité virtuelle et augmentée) (LAVAL)	525 000	525 000	0	225 000	42,9%	225 000	42,9%	225 000	100%	42,9%	0		0		0			
	PFT85 (Automatisme et production industrielle) (LA ROCHE SUR YON)	364 000	364 000	0	156 000	42,9%	156 000	42,9%	156 000	100%	42,9%	0		0		0			
E-mode ((Plateforme d'innovation en technologies créatives)		371 000	371 000	0	159 000	42,9%	159 000	42,9%	159 000	100%	42,9%	0		0		0			
Sous-total Innovation et Transfert			12 791 114	3 290 000	1 783 000	1 340 000	40,7%	1 340 000	40,7%	1 340 000	100%	40,7%	1 449 930	81,3%	1 449 930	81,3%	198 386	13,7%	11,1%
NUMERIQUE	LM – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	615 000		140 000								0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
	UA – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	1 800 000	1 250 000	505 000	1 011 428	80,9%	1 011 428	80,9%	910 285	90%	72,8%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
	UN – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	3 585 000		605 000								0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
Sous-total Numérique recherche			6 000 000	1 250 000	1 250 000	1 011 428	80,9%	1 011 428	80,9%	1 011 428	100%	80,9%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
Sous-Total Infrastructures, Équipements et Projets de recherche – innovation régionale			79 917 114	15 950 000	16 778 000	6 915 753	43,4%	6 826 894	42,8%	6 093 713	89%	38,2%	11 993 930	71,5%	11 603 930	69,2%	2 252 780	19,4%	13,4%
TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION – PDL			300 501 514	72 619 000	84 158 500	26 158 776	36,0%	26 069 917	35,9%	15 526 935	60%	21,4%	34 469 430	41,0%	30 714 430	36,5%	5 408 850	17,6%	6,4%

Annexe 3 - Synthèse des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet "Enseignement supérieur, recherche et innovation"

CPER 2021-2027 des Pays de la Loire – VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

SYNTHÈSE des crédits engagés par l'ensemble des partenaires financiers dans le cadre des conventions d'application du volet ESRI

Sous-volets ESRI	Domaine	Maquette conventions d'application (en €)	Crédits engagés au 31 décembre 2023						TOTAL GENERAL	
			État	Région	Départements	Agglomérations	Établissements ESR	Fonds européens (FEDER)	Engagé cumulé	% / maquette
Attractivité des campus et rénover le patrimoine énergivore	Volet immobilier	178 474 000	15 718 023	16 385 000	43 920	254 524	48 853	0	32 450 320	18,2%
	Immobilier Recherche	28 110 000	525 000	1 275 500	-	0	38 805	900 000	2 739 305	9,7%
	Réseaux numériques et Data center	14 000 400	3 000 000	1 450 000	300 000	1 090 200	-	1 613 625	7 453 825	53,2%
Attractivité des campus et rénover le patrimoine énergivore		220 584 400	19 243 023	19 110 500	343 920	1 344 724	87 658	2 513 625	42 643 450	19,3%
Infrastructures, Équipements et Projets de recherche – innovation régionale	Équipements de recherche	61 126 000	4 475 466	10 154 000	-	4 087 000	1 008 910	4 405 554	24 130 930	39,5%
	Innovation et transfert	12 791 114	1 340 000	1 449 930	-	391 000	1 339 486	0	4 520 416	35,3%
	Numérique recherche	6 000 000	1 011 428	0	-	118 000	0	0	1 129 428	18,8%
Infrastructures, Équipements et Projets de recherche – innovation régionale		79 917 114	6 826 894	11 603 930	-	4 596 000	2 348 396	4 405 554	29 780 774	37,3%
TOTAL Engagé au 31/12/2023		300 501 514	26 069 917	30 714 430	343 920	5 940 724	2 436 054	6 919 179	72 424 224	24,1%

Annexe 4 – Tableau de suivi financier du Volet Culture au 31 décembre 2023

Objectif CPER	Opération	Cout total opération	ETAT	REGION	ETAT							REGION						
					PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		
					Programmé cumulé	%	Engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%/eng	% crédits inscrits	Programmé cumulé	%	Engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%/eng	% crédits inscrits
4.4.1 - Faire rayonner le patrimoine historique des PDL	Rénovation de l'Abbaye de Blanche Couronne	2 600 000	1 060 000	520 000	481 602	45,4%	481 602	45,4%	67 998	14,1 %	6,4%	520 000	100,0%	520 000	100,0 %	0	0,0 %	0,0%
	Restauration de la Collégiale, des remparts et de la porte Saint Michel – Guérande	3 750 000	1 500 000	750 000	254 148	16,9%	226 148	15,1%	0	0,0 %	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0		0,0%
	Restructuration du Muséum d'histoire naturelle de Nantes	53 000 000	3 000 000	800 000	1 062 380	35,4%	1 062 380	35,4%	0	0,0 %	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0		0,0%
	Restauration de la Grue Noire et son estacade	4 750 000	-	200 000		-		-		-	-	200 000	100,0%	200 000	100,0 %	0	0,0 %	0,0%
	Restauration Abbaye de Cunault	6 000 000	2 400 000	1 500 000	53 413	2,2%	21 413	0,9%	0	0,0 %	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0		0,0%
	Abbaye Royale de Fontevraud	14 000 000	7 000 000	7 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	4 500 000	64,3%	4 500 000	64,3 %	0	0,0 %	0,0%
	Réhabilitation du Château du Plessis-Macé	6 850 000	<i>En cours d'expertise</i>	350 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Collégiale Saint-Martin à Angers	300 000	<i>En cours d'expertise</i>	150 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Musée de Jublains (site archéologique)	2 000 000	-	200 000		-		-		-	-	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Abbaye Royale de l'Epeau Rénovation bergerie - centre d'interprétation	2 400 000	<i>En cours d'expertise</i>	720 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Restauration Eglise Notre Dame des Marais à la Ferté-Bernard	4 700 000	-	470 000		-		-		-	-	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Musée d'art moderne et contemporain à l'Abbaye de Sainte Croix	18 000 000	2 000 000	1 500 000	524 620	26,2%	524 620	26,2%	0	0,0 %	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Réhabilitation du musée Fontenay-le-Comte - mémorial de la résistance et de la déportation	3 500 000	<i>En cours d'expertise</i>	500 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Rénovation de la muséographie de l'histoire de la Vendée - Les Lucs sur Boulogne	6 480 000	<i>En cours d'expertise</i>	400 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
Sous-objectif 4.4.1 - Faire rayonner le patrimoine historique des PDL		128 330 000	16 960 000	15 060 000	2 376 163	14,0%	2 316 163	13,7%	67 998	2,9 %	0,4%	5 220 000	34,7%	5 220 000	34,7%	0	0	0,0%
4.4.2 - Moderniser les équipements d'enseignement supérieur	ITEMM (Institut technologique européen des métiers de la musique)	11 000 000	2 500 000	1 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
Sous-objectif 4.4.2 - Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs		11 000 000	2 500 000	1 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
4.4.3 - Soutenir la création artistique et la culture	Construction d'une nouvelle scène de musiques actuelles sur le site Saint-Serge (Le Chabada)	12 000 000	1 000 000	500 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Réhabilitation du Théâtre Universitaire – Nantes	1 657 376	600 000	-	600 000	100,0%	600 000	100,0%	180 000	30,0 %	30,0%		-		-		-	-
	Réhabilitation des locaux de la chapelle du Geneteil – Centre d'art contemporain – Les Ursulines	5 000 000	250 000	500 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Centre d'interprétation - Musée des Arts sacrés à Evron	3 148 575	-	500 000		-		-		-	-	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	Déménagement et extension du cinéma Le Concorde	6 800 000	-	300 000		-		-		-	-	300 000	100,0%	300 000	100,0%	195 870	65,3 %	65,3%
Sous-objectif 4.4.3 - Soutenir la création artistique et la culture		28 605 951	1 850 000	1 800 000	600 000	32,4%	600 000	32,4%	180 000	30,0 %	9,7%	300 000	16,7%	300 000	16,7%	195 870	65,3 %	10,9%
Objectif stratégique 4.4 – Culture		167 935 951	18 810 000	17 860 000	2 976 163	15,8%	2 916 163	15,5%	247 998	8,5 %	1,3%	5 520 000	30,9%	5 520 000	30,9%	195 870	3,5 %	1,1%
RESERVE (clause de revoyure)			3 690 000	4 640 000	0		0		0			0		0		0		
TOTAL Pays de la Loire			22 500 000	22 500 000	2 976 163	13,2 %	2 916 163	13,0 %	247 998	8,5 %	1,1 %	5 520 000	24,5 %	5 520 000	24,5 %	195 870	3,5 %	0,9 %

Annexe 5 – Tableau de suivi financier des crédits valorisés au 31 décembre 2023

	Crédits valorisés															
	ETAT								REGION							
	Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté			Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté		
CUMUL		%	CUMUL	%	CUMUL	%eng	%/ inscrits	CUMUL		%	CUMUL	%	CUMUL	%eng	%/ inscrits	
TOTAL GENERAL (en €)	664 881 459	366 924 078	55%	366 924 078	55%	237 570 241	65%	36%	661 940 000	403 278 900	61%	400 715 346	61%	357 141 270	89%	54%
1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale																
cf Accord de relance Etat-Région																
2-Accompagner la transition pour transformer durablement notre modèle de développement	170 999 509	140 912 477	82%	140 912 477	82%	95 474 197	68%	56%	241 940 000	156 445 000	65%	154 098 896	64%	115 989 894	75%	48%
2.1 – Transition écologique																
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	26 847 727	8 098 365	30%	8 098 365	30%	268 365	3%	1%								
2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore	25 830 000	7 830 000	30%	7 830 000	30%	0	0%	0%								
2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attractants pour les écosystèmes régionaux d'innovation	1 017 727	268 365	26%	268 365	26%	268 365	100%	26%								
2.3 – Transition productive	11 337 670	0	0%	0	0%	0		0%	11 340 000	11 340 000	100%	11 340 000	100%	960 000	8%	8%
2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme d'investissements d'avenir	11 337 670	0	0%	0	0%	0		0%	11 340 000	11 340 000	100%	11 340 000	100%	960 000	8%	8%
2.4 – Transition numérique	132 814 112	132 814 112	100%	132 814 112	100%	95 205 832	72%	72%	230 600 000	145 105 000	63%	142 758 896	62%	115 029 894	81%	50%
2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire	132 814 112	132 814 112	100%	132 814 112	100%	95 205 832	72%	72%	110 600 000	110 600 000	100%	109 000 000	99%	82 894 973	76%	75%
2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance									120 000 000	34 505 000	29%	33 758 896	28%	32 134 921	95%	27%
3 – Reller les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	5 333 460	1 312 249	25%	1 312 249	25%	0	0%	0%	10 000 000	0	0%	0	0%	0		0%
3.1 – Opérations ferroviaires	5 333 460	1 312 249	25%	1 312 249	25%	0	0%	0%								
3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire									10 000 000	0	0%	0	0%	0		0%
4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	488 548 490	224 699 352	46%	224 699 352	46%	142 096 044	63%	29%	410 000 000	246 833 900	60%	246 616 451	60%	241 151 376	98%	59%
4.1 – Cohésion territoriale	13 000 000	7 186 519	55%	7 186 519	55%	4 655 231	65%	36%								
4.1.3 - Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire	13 000 000	7 186 519	55%	7 186 519	55%	4 655 231	65%	36%								
4.2 – Santé	301 508 490	67 126 833	22%	67 126 833	22%	46 817 073	70%	16%								
4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires	6 620 000	4 917 170	74%	4 917 170	74%	4 917 170	100%	74%								
4.2.2 – Soutenir les investissements dans les établissements de santé	109 888 490	31 179 916	28%	31 179 916	28%	10 870 156	35%	10%								
4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes	185 000 000	31 029 747	17%	31 029 747	17%	31 029 747	100%	17%								
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	171 540 000	150 386 000	88%	150 386 000	88%	90 623 740	60%	53%	395 000 000	246 833 900	62%	246 616 451	62%	241 151 376	98%	61%
4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage									189 000 000	40 833 900	22%	40 616 451	21%	35 151 376	87%	19%
4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences	171 540 000	150 386 000	88%	150 386 000	88%	90 623 740	60%	53%	206 000 000	206 000 000	100%	206 000 000	100%	206 000 000	100%	100%
4.4 – Culture	2 500 000	0	0%	0	0%	0		0%	15 000 000	0	0%	0	0%	0		0%
4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire	2 500 000	0	0%	0	0%	0		0%								
4.5 – Egalité femme/homme																
4.6 – Sport																

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
6, quai Ceineray – BP 33515 – 44035 Nantes cedex 1
Téléphone : 02 40 08 64 84
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire>

RÉGION PAYS-DE-LOIRE
1, rue de la Loire - 44966 Nantes cedex 9
Téléphone : 02 28 20 50 00
<https://www.paysdelaloire.fr>

ISSN 1967 – 095